

I

**LE NOM DE BLONAY
ET LES SEIGNEURIES**

I. LE NOM DE BLONAY

BLONAY est un château fort du canton de Vaud, en Suisse, dominant la région de Vevey et le lac Léman. Ce fut, dès le XI^e siècle, le centre d'une seigneurie qui a donné son nom à une famille de dynastes, laquelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette maison a possédé des biens importants sur la rive sud du lac, en face de Vevey, notamment la seigneurie de Saint-Paul et le château de Blonay ou de Tourronde, près d'Evian. Quelques auteurs en ont conclu que le berceau de la famille était ici. L'erreur est manifeste.

Ce dernier château a été complètement remanié et agrandi par sa propriétaire actuelle, Madame la duchesse de Vendôme. Auparavant il se composait d'un donjon carré, flanqué d'un corps de logis relié à une tour ronde. Le logis et cette tour sont de la première moitié du XVI^e siècle; c'est, dans le langage de l'époque, le château de Lugrin. Le donjon date du XI^e siècle. En 1418¹, on ne le nomme encore que la « tour carrée de Lugrin ». Les villages de Lugrin et de Maxilly sont au-dessus. Les Blonay y ont une résidence, mais ils ne disent jamais « château de Blonay » en parlant de lui avant la fin du XVII^e siècle. Depuis la fin du XIII^e siècle, la branche de Savoie s'est détachée de celle de Vaud; son chef demeure habituellement au château de Saint-Paul, construit entre 1216 et 1246, et qui ne porte jamais d'autre nom. Cette branche est une ligne cadette, les documents le prouvent. Les aînés n'ont cessé, sauf pendant cinquante ans, de posséder le château de Blonay en Vaud. Celui-ci n'a jamais été nommé autrement, parce que ce nom est celui de la terre elle-même.

La plus ancienne mention de ce lieu² est contenue dans un rentier du chapitre de la cathédrale de Lausanne, rentier qui figure dans le cartulaire rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer en 1228-1235, mais qui est extrait d'un ancien « cartulaire de la B. Marie » où était « le compte des terres et services que les chanoines de Lausanne, *fratres lausannensibus*, peuvent tirer de Vevey, *Vivescio* ». Ce compte n'est pas daté, mais les

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

données historiques et onomastiques s'accordent pour en placer la rédaction entre les années 971 et 1037, probablement avant 1011.

Ce rentier indiquait les revenus qu'en raison de la possession de l'église de Saint-Martin de Vevey, le chapitre de Lausanne retirait de cheseaux ou terrains bâtis cédés à des tenanciers, puis de vignes, de terres arables et de prés. Des vignes, la vingt-quatrième est à *Blunai quam tenet Dominicus*; des terres, huit champs sont *in fine de Blunai*³.

Ce nom de Blunai, Blonay, est rare. En France, un hameau de l'arrondissement de Provins (Seine et Marne), où se trouvait autrefois une maison forte, s'appelle Blunay. Mais on disait *Ablunay* en 1210, et c'est aussi en 1281 le nom d'un lieu dit de l'Indre⁴. Le rapprochement avec Blonay est douteux. En revanche, il existait en 861 dans le comté de Belley une villa *Blodennacus*, dont tout souvenir topographique a disparu, mais dont le nom pourrait se lire aujourd'hui Blonay⁵. En tout état de cause, Blonay signifie domaine d'un Gallo-romain nommé Blodenus ou Blonius⁶, et il est intéressant de constater qu'en 1330 le testament de Marguerite de Neuchâtel, dame de Blonay, écrit *Blognay*⁷.

Il est certain que la région a été habitée très anciennement. Entre Saint-Légier et Hauteville, on a trouvé une hache de bronze et deux tombes helvètes de l'âge de la Tène (250 ans avant J.-C.), avec collier et bracelet de bronze⁸. L'église paroissiale de Blonay, mentionnée en 1105 déjà, devait être beaucoup plus ancienne, car il y avait tout auprès un *Marterey*, c'est à dire un cimetière du haut moyen âge⁹.

C'est donc bien la localité de Blonay au pays de Vaud qui a donné son nom à la famille.

II. L'ORIGINE DE LA MAISON DE BLONAY

Le premier seigneur de Blonay dont le nom apparaisse est Vaucher de Blonay auquel son oncle, l'évêque de Lausanne Lambert de Grandson, donna en prestaire, entre 1090 et 1097, les localités de Vevey et de Corsier et beaucoup d'autres biens¹⁰.

L'ORIGINE DE LA MAISON DE BLONAY

Le second est *Amedeus de Bloniaco* qui apparaît en 1108 le premier des *principum*, c'est-à-dire des notables laïques présents dans un acte de concession fait par le chapitre de Saint-Maurice aux chanoines d'Abondance¹¹. Trois ans auparavant, en 1105, Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, avait donné à l'abbé Robert de Molesme et à tous ses successeurs l'église de Blonay avec le droit de présenter les prêtres de cette église pour les moines qui y feraient leur demeure, et il avait confirmé en même temps la donation faite à Molesme par Amédée de Blonay, du lieu dit de Clairvaux, *Clara vallis*¹². Plus tard, en 1135, un nouvel évêque de Lausanne, Gui de Maligny, confirme à Molesme, soit à sa filiale, le prieuré de Saint-Sulpice, près de Lausanne, « en souvenir de l'affection de ses parents pour Molesme », la donation de l'église de Blonay et celle du lieu de Clairvaux¹³. En 1134, Amédée de Blonay et son fils Vaucher font une donation au nouveau couvent cistercien de Hautcrêt. Il est en outre avoué de l'abbaye de Saint-Maurice à Oron en 1137¹⁴, à Lutry en 1142¹⁵, à Commugny¹⁶. On le trouve, vers 1138-1143 à Sion auprès du comte de Savoie¹⁷.

Après lui la filiation est assurée généalogiquement. Il est autrement difficile de déterminer l'origine de la famille.

Cela est d'autant moins aisé qu'après examen minutieux des textes, trois des documents que des généalogistes ont évoqués dans ce but doivent être éliminés :

1. Frédéric de Gingins, dans sa *Note sur l'origine de la Maison de Blonay*, dit ceci : « Vaucher, neveu de l'évêque Lambert de Grandson, est nommé *Walcherius filius domini Amedei* (de Blonay) dans un titre de Romainmôtier en 1095¹⁸. » Le « Blonay » est une suggestion de Gingins. Il s'agit de la donation de biens à Vilar sur Cuarnettes que Leufroid, seigneur de Fruence, fait en 1095¹⁹ au couvent de Romainmôtier. Mais rien ne prouve que ce Vaucher soit un Blonay. On peut tout aussi bien en faire un Grandson. Dans une charte non datée, mais qui est du même temps²⁰, l'évêque Lambert de Grandson fait avec son frère Uldry une autre donation à Romainmôtier, de l'approbation de ses frères Philippe et Conon et de son *neveu* Amédée. On ne peut pas davantage en tirer la conclusion que cet Amédée est un Blonay. Il est le neveu de l'évêque et non son beau-frère comme il le faudrait pour que son fils Vaucher soit celui auquel l'évêque donna Vevey; et il n'est pas

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

d'usage à cette époque qu'un parent par les femmes donne son consentement autrement que par témoin. Cet Amédée est plus probablement un neveu qu'un frère ignoré du prélat, et son fils Vaucher paraît dans d'autres actes.

2. Frédéric de Gingins parle aussi d'une charte de 1080 en faveur des chanoines d'Abondance. L'acte serait attesté par *Amedeus (de Bloniaco)* « qui advocatiam ecclesie agaunensis vindicavit sibi »²¹.

Il cite sa source: le recueil de l'abbé Charlet de Saint-Maurice, érudit du XVIII^e siècle. Or cet abbé a simplement copié l'acte de 1108, que l'on considère comme la charte de fondation de l'abbaye d'Abondance, laquelle ne mentionne que l'intervention d'Amédée, fils du comte Humbert (de Savoie). Mais il fait précéder ce document d'un en-tête disant: « 1090 Wido praepositus Agaunensis de consensu Amedei qui advocantiam hujus ecclesie sibi vindicat verat, etc. »²². Il s'agit donc ici d'une allusion de l'abbé Charlet aux prétentions d'Amédée de Savoie et non d'Amédée de Blonay, et la date 1090 (et non 1080) ne marque que la date d'avènement du prévôt Guy.

3. Un acte d'avril 1146 porte qu'à la demande d'Aymon de Blonay, *consanguineus noster et amicus*, Aymon, seigneur de Faucigny, lui donne en libre alleu le bien au territoire de Saint-Paul, où il veut construire un château²³. Ce *consanguineus* indique une parenté par les mâles. Mais il faut remarquer que l'acte est en réalité de 1246²⁴ et non de 1146, et qu'à l'admettre pour vrai à cette date 1246, le mot *consanguineus* n'a plus alors l'acception étroite et rigoureuse qu'il avait autrefois. Même, en 1083 déjà, l'évêque Guy de Faucigny, en parlant des frères de son père, les désigne sous le nom d'*avunculorum*²⁵. Au surplus, il est assez difficile d'admettre qu'Aymon de Faucigny ait voulu faire allusion à une ascendance masculine commune, car la séparation des deux branches se serait faite avant 1090 certainement, avant 1039 probablement, — c'est-à-dire ancienne de plus de 126 ou 177 ans. Ce texte n'est en tout cas pas décisif.

Ces textes écartés, il s'ensuit que le Vaucher de Blonay de 1090-1097 n'est pas le fils d'Amédée de Blonay, mais probablement son père, et qu'Amédée de Blonay n'est pas qualifié d'avoué ou de prétendant à l'avouerie de Saint-Maurice en 1080.

Pour retrouver dans les actes connus un avoué du monastère d'Agaune avant Amédée de Blonay, il faut remonter à l'année 1068.

L'ORIGINE DE LA MAISON DE BLONAY

Le 26 avril 1068²⁶, l'abbé Bourcard de Saint-Maurice accorde à Eldegarde, femme d'Otton, avoué de ce monastère, à son fils et à leurs autres fils nés ou à naître, la jouissance de l'église d'Attalens et de l'église de la Bienheureuse Marie de ce lieu, terre située dans l'évêché de Lausanne, comté de Vaud et district de Vassin (*in fine Vacianense*). Cet Otton n'est pas un nouveau venu. Il figure déjà en qualité d'avoué de Saint-Maurice, en 1051²⁷, dans l'acte de concession d'une terre à Lavey, et même avant déjà, en 1039²⁸, dans un acte de cession de biens au diocèse de Genève.

Ce Vaucher, fils d'Otton, ne peut guère être autre que le Vaucher de Blonay de la donation de Lambert de Grandson. Les dates 1068 et 1090-1097, s'y prêtent. La terre d'Attalens demeure dans la descendance du seigneur de Blonay, son fils Amédée en détache avant 1134, en faveur des moines de Hautcrêt²⁹, une terre située entre la Biordaz et le Corbeiron ; c'est la grange de Sales qui dépend de la paroisse d'Attalens. Les vassaux de Vaucher II de Blonay, Gui de Granges et Louis, prévôt de Corsier, abandonnent à leur tour certains droits qu'ils ont sur cette même terre de la grange de Sales³⁰, reconnaissant, Louis notamment, qu'ils les tenaient en fief de leur seigneur Gaucher, et le curé d'Attalens, Gaufred, est le témoin de leur générosité. En 1166, l'église de la Bienheureuse Marie d'Attalens, donnée par Saint-Maurice à Vaucher, est abandonnée par son descendant (son fils peut-être) à la même abbaye de Hautcrêt³¹. Puis le droit d'avouerie que possède Otton en 1068 appartient en 1134, dans la région d'Oron elle-même, à son petit-fils présumé Amédée, et l'on sait qu'à cette époque l'avouerie était héréditaire.

Cependant, sans écarter le document de 1068, qu'il ne discute pas, et sous l'impression qu'Amédée de Blonay est déjà cité en 1080, ce qui est faux, le comte Amédée de Foras, dans son *Armorial de Savoie*, entreprend d'identifier³² ce personnage avec un Amédée de Faucigny, frère de l'évêque Guy, et qui, en 1083, approuve la donation faite par ce dernier de l'église de Contamine à l'église de Cluny³³. Comme le prélat ne mentionne plus Amédée dans une confirmation de cet acte donnée en 1119³⁴, M. de Foras en conclut que celui-ci, ayant acquis des biens au bord du Léman, s'était désintéressé dès lors des préoccupations des Faucigny. L'argument a si peu de valeur qu'à ce moment même un

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

Faucigny occupait le siège épiscopal de Lausanne, où il eut à s'occuper des Blonay, nous l'avons vu, et y ménageait à l'un des siens un pied-à-terre permanent. Ce que nous venons d'exposer nous paraît suffisant pour établir la parenté de l'avoué Otton et de Vaucher de Blonay.

Maintenant d'où vient Otton ? M. Albert de Montet le considère comme un cadet de Savoie³⁵. A la vérité, on ne connaît que deux Otton dans cette maison. L'un fut évêque de Bellay de 995 à 1025, l'autre comte en Savoie et marquis en Italie de 1030 à 1057, laissant de son épouse Adélaïde de Suse le comte Amédée II dont nous reparlerons, et d'autres enfants. Mais Frédéric de Gingins³⁶ avait imaginé une branche cadette de la famille, étendant son autorité sur le comté de Belley seul, et dont les membres auraient porté les mêmes prénoms que ceux de la branche aînée. Ce système a encore été admis par le baron Carutti dans son ouvrage *Il conte Umberto I* paru en 1889. (Le travail de M. de Montet est de l'année suivante). Mais il a dès lors été combattu d'une manière décisive par M. de Manteyer dans ses *Origines de la Maison de Savoie*³⁷ et par d'autres auteurs, et il est abandonné. En conséquence, il n'y a plus lieu de s'arrêter à la suggestion de M. de Montet.

Une autre proposition mérite davantage de retenir l'attention. C'est qu'Otton serait l'un des oncles que l'évêque Guy de Faucigny mentionne dans sa chartre de 1083 pour Cluny, comme étant mort à cette date. L'idée a été émise par Frédéric de Gingins³⁸. Louis de Charrière la fait sienne³⁹. Les dates ne s'y opposent pas. L'égalité des positions sociales le permet. On peut même ajouter un argument d'ordre onomastique. C'est qu'avant l'Otton de 1039-1068, on ne connaît qu'un autre avoué de l'abbaye de Saint-Maurice, Guy, qui paraît dans une donation de l'archevêque Bourcard à l'évêque d'Aoste, du 14 février 1005⁴⁰, et qui est sans doute le même personnage que celui qui, le 24 septembre de la même année⁴¹, sert également d'avoué à l'évêque Hugues de Genève. Or, Guy est aussi le nom d'un frère d'Otton, nom qu'il transmet à son neveu l'évêque de Genève. L'indication est certainement intéressante et nous croyons à un rapport de parenté entre les deux familles. Mais il y a lieu d'être surpris que les importantes fonctions d'avoué de Saint-Maurice soient demeurées entre les mains des cadets d'une puissante famille dont les biens avoisinaient directement ceux de l'abbaye, surpris aussi que les Blonay ne prennent jamais part aux affaires des Faucigny,

L'ORIGINE DE LA MAISON DE BLONAY

leurs aînés, et qu'enfin aucun des noms propres des Faucigny, Otton, Guy, Louis, Rodolphe, Aimerard, ne se retrouve chez les Blonay. Ici encore, nous croyons plutôt à une parenté par les femmes.

Les prénoms types de la famille de Blonay sont Vaucher et Amédée. Vaucher est inconnu chez les Faucigny, Amédée n'y entre que fort tard. On retrouve Vaucher dans la famille de Grandson, mais en même temps seulement que chez les Blonay et dans des conditions différentes. Chez les Grandson, ce nom est celui d'un cadet. Chez les Blonay, c'est celui de l'aîné; ce qui semble indiquer la filiation directe d'une famille où ce nom est commun.

Or, au XI^e siècle, le prénom de Vaucher est habituel chez les aînés de la maison de Salins. Il y a Vaucher I^{er}, sire de Salins en 1044, Vaucher II son fils, qui lui succéda et qui vivait en 1085, contemporain de Vaucher de Blonay⁴². Ce nom était auparavant celui des comtes de Mâcon dont les seigneurs de Salins sont les cousins. Ces Salins ne nous sont pas indifférents. Avec les Grandson et les sires de Joux, ils ont la haute main sur le prieuré de Romainmôtier. Ils tiennent de l'abbaye de Saint-Maurice, Salins même et Bannens et ils s'en proclament les avoués. Humbert I^{er} de Salins (mort en 958) avait épousé Wandismodis, qui est peut-être une sœur du roi Conrad de Bourgogne et du duc Rodolphe. Il en eut plusieurs fils, Humbert II, sire de Salins, les évêques Hugues de Genève et Henri de Lausanne, et leur frère Luithard, auquel le duc Rodolphe avait donné tout ou partie du territoire de Vassin⁴³. Humbert II est le mari d'Ermembourg de Grandson⁴⁴. De ses trois fils, Vaucher, sire de Salins, Luithard et Hugues, celui-ci est le plus célèbre. Il fut chapelain du roi Rodolphe III, archevêque de Besançon, métropolitain de Lausanne, comte de Nyon et seigneur de Cully. Cette famille occupe au pays de Vaud même une position de premier plan, avec les Grandson. Il ne faut donc pas s'étonner que l'un ou l'autre de ses membres ait acquis l'avouerie de Saint-Maurice au pays de Vaud; l'abbé et archevêque Bourcard devait être le cousin germain de Luithard de Vassin.

Ces déductions nous amènent donc à considérer les Blonay comme une branche des sires de Salins. Vaucher de Blonay est l'héritier d'Otton avantagé, en 1068, d'Attalens du territoire de Vassin; Otton est l'ayant cause d'un Luithard possesseur à Vassin et dans la région de Blonay,

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

avant 1005, comme nous le verrons plus loin. Luithard était-il même avoué de Saint-Maurice ? Nous ne le savons pas. Il était mort en 1005, et l'avoué du couvent était à ce moment-là Guy. Remarquons à ce propos que les prénoms de Guy et d'Otton, que nous avons vus, chez les Faucigny, se retrouvent dans la parenté des Salins : Guy est comte de Mâcon en 1005, et son fils et successeur, mort en 1057, se nommait Otton.

Il resterait à définir la parenté de Luithard avec Otton. Un jugement de l'an 1000 environ, rapporté par le cartulaire de Saint-Maurice, mentionne les hoirs de Luithard. On peut supposer qu'il avait laissé de jeunes enfants, et Otton peut fort bien être l'un d'eux. Quant à Guy, il faudrait le chercher dans la proche parenté de Luithard, mais les documents font défaut pour fixer notre opinion.

En résumé, nous croyons que les Blonay descendent des sires de Salins ; ils ont une parenté très proche avec les comtes de Savoie, les seigneurs de Faucigny et les Grandson. Il faut chercher leur fortune dans une descendance indirecte des rois de Bourgogne et dans leurs largesses.

III. LA SEIGNEURIE DE BLONAY

La raison déterminante pour laquelle les premiers seigneurs de la région choisirent Blonay comme siège de leur résidence, fut sans doute l'admirable position du site, dominant toutes les routes autour de Vevey, et notamment celles qui conduisaient aux vallées de la Sarine et de la Broie. Peut-être aussi les descendants de Blonius y avaient-ils laissé une maison d'habitation particulièrement confortable. Un document analysé dans le *Livre des donations d'Hauterive*⁴⁵, document qui n'est pas daté, mais qui doit être placé vers 1184⁴⁶, se rapporte à une confirmation des biens faite *in illo anno quo ceperunt Fruenci et Blonay*. On a conclu à tort que ces deux châteaux ne furent construits qu'à ce moment. Erreur certaine, puisque le château de Fruence est formellement mentionné en 1095, et qu'en cette année Vaucher de Blonay était déjà le seigneur le

LA SEIGNEURIE DE BLONAY

plus puissant de la région. Il ne peut s'agir en 1184 (et non en 1175 comme Gingins l'a écrit) que d'une transformation.

Vaucher de Blonay était à la fin du XI^e siècle le seigneur le plus puissant de la région, avons-nous dit. Il est aisé de le démontrer. De son père, il possédait Blonay, de sa mère, par concession de l'abbaye de Saint-Maurice, il détenait la seigneurie d'Attalens. A raison de l'une ou de l'autre, le seigneur de Fruence était son vassal — les Fruence étaient même des ministériaux, vidomnes des Blonay⁴⁷ — et cette dépendance durera jusqu'au XII^e siècle. L'évêque de Lausanne, Lambert de Grandson, avait en outre donné à Vaucher les seigneuries de Vevey et de Corsier. Le seigneur de Blonay tenait encore de l'évêque de Sion, le territoire situé entre la baie de Montreux et la cluse de Chillon avec, jusqu'au milieu du XII^e siècle, la garde du château même de Chillon⁴⁸. Il était enfin avoué de l'abbaye de Saint-Maurice au pays de Vaud, notamment à Oron, dans la région de Lutry et à Commugny. Pour l'un ou l'autre de ces droits ou possessions, nous ne le savons sans doute que par des documents postérieurs à Vaucher, mais ces documents supposent un état de choses antérieur conforme.

La seigneurie de Blonay proprement dite est limitée au midi par les territoires de Vevey et de la Tour-de-Peilz, à l'ouest et au nord par la Veveyse de Feygire, à l'est par l'Ognonnaz et ce qui devint la baronnie du Châtelard. Dès l'an 1000, on voit qu'elle était divisée en territoires ou finages distincts, les fins de Pezeyre, de Grandchamp, de Rersce, de la Veyre⁴⁹, vestiges sans doute d'anciens domaines ruraux dépendant de la terre principale, et qui sont encore visibles à l'état de lieux dits. C'est à cette région qu'il faut manifestement rapporter deux actes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Maurice de la même époque⁵⁰. Dans l'un on voit que vers 993-1000, les fils d'un certain Girard furent condamnés à payer au monastère d'Agaune une redevance pour une vigne située à Tres Crest, entre le domaine de Saint-Maurice et ceux de Rotbert, de Sigefred et des hoirs de Luithard. Dans l'autre, de 1002-1032, Eurin reçoit du monastère une terre à Chardonne, moyennant l'assujettissement de la terre de Motholanda (ou *in Otholanda*), entre les domaines appelés Villard-Léomanc, Vilar-Luithard, Vilar-Sigerid et Basilgicis. Ces noms de lieux sont perdus, mais on peut les reconnaître dans les deux ou trois Villars qui avoisinent Saint-Légier, la vigne de Tres-Crest, dans les

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

mamelons près de cette localité, et Basilgicis peut être le Basilgin et se rapporte à la chapelle même de Saint-Légier.

Ce nom de Saint-Légier a fait disparaître l'antique nom local, peut-être Vassin, peut-être Otholanda ou un autre encore, et il est certain qu'il marque l'existence d'une paroisse ancienne, distincte de celle de Blonay-la-Chiesaz à laquelle elle ne fut unie qu'à la fin du XIII^e siècle⁵¹ : Si distincte qu'elle put en être facilement détachée en 1363 au profit des comtes de Savoie, et qu'elle ne fit retour qu'en 1567 aux seigneurs de Blonay. On pourrait admettre même que l'église de Saint-Légier, encore paroissiale en 1228-1285, puis filiale de celle de Blonay, est antérieure à cette dernière qui n'aurait été érigée qu'après la construction du château. L'église Sainte-Marie de Blonay est mentionnée pour la première fois en 1005⁵².

Ce qui est certain, c'est que nous avons là, l'« antique seigneurie de Blonay » qui est encore mentionnée sous ce nom au XVII^e siècle, alors qu'elle est morcelée depuis trois cents ans et plus. Le premier morcellement eut lieu à la fin du XIII^e siècle. Une notice sur la famille, de la fin du XVII^e siècle, mentionne, à la date de 1254, « un traité entre Aymé (Aymon) de Blonay et Amédée, comte de Savoie, sous la condition que ni lui ni ses successeurs quelconques, et même tous ses sujets, ne reconnaîtraient aucuns juges des dits princes de Savoie tant civils que criminels⁵³ ». L'acte lui-même ne se retrouve plus. La date donnée, 1254, est fautive, puisque le comte Amédée IV est mort en juillet 1253. Il se pourrait qu'il n'y ait là qu'une allusion à une reconnaissance du 5 février 1234 par Aymon de Savoie (et non Amédée) à Aymon de Blonay touchant l'exemption de la terre de Saint-Paul dont nous reparlerons plus loin. Mais le fait est que le château et la seigneurie de Blonay étaient de franc alleu jusqu'au 9 octobre 1297, date à laquelle les frères Jean et Pierre de Blonay durent en céder le quart au comte de Savoie pour le reprendre de lui en fief⁵⁴.

Les enfants de ce Jean de Blonay, qui mourut en 1306, possédèrent d'abord en indivision la seigneurie de Blonay avec leur oncle Pierre. Puis, ensuite de renonciation et de décès, celle-ci n'appartint plus qu'à deux d'entre eux, Guillaume ou Mermet et son frère Amédée. Celui-ci mourut peu après 1334⁵⁵. Ses droits sur Blonay revinrent à sa fille Jeannette, femme de Pierre de Compey, chevalier, et aux enfants de ce

LA SEIGNEURIE DE BLONAY

dernier, mais ils passèrent ensuite à sa veuve Marguerite d'Oron, comtesse de Gruyère, qui vendit en 1363 au comte de Savoie sa part du château et mandement de Blonay, qui était la quart part, contre la maison seigneuriale de Denens, laquelle passa aux Compey. Cette part comprenait la terre de Saint-Légier, la Chiésaz, et aussi ses droits sur le château même. Les comptes du châtelain savoyard de la Tour, Vevey et Blonay pour 1365⁵⁶ mentionnent en effet une participation financière à la réparation du toit du château de Blonay et à l'acquisition d'une grosse serrure pour la grande porte d'entrée du château (175 sous, soit 8 livres 15 sous ou 1000 francs environ). A ce moment les revenus du comte à Blonay, en cens, dîmes, tailles, guet, garde de vignes, alpages, moulins, bamps, corvées et vendes, montaient à 78 livres et la dépense à 87 livres. Le comte de Savoie plaça son bien de Blonay sous l'administration du châtelain de la Tour et Vevey. C'est pourquoi cette part de la seigneurie suivit tous les avatars des biens du comte dans ces deux dernières localités. Il les afferma à des créanciers qui en prirent possession : ainsi à Guillaume de Pizy, ancien prévôt de Montjoux, en 1373-1374, et plus tard aux Champion, parents des Blonay ; ou bien il les donna en dot ou apanage à une princesse de Savoie : ainsi à Marguerite de Beaujeu, princesse d'Achaïe, en 1376, à Bonne de Bourbon, duchesse de Savoie, en 1395⁵⁷, et enfin, le 12 avril 1498⁵⁸, à Louise de Savoie, fille de Jean, femme de François de Luxembourg, vicomte de Martigues. En 1536, au moment de la conquête bernoise, les biens de ce seigneur, à Vevey, la Tour et Blonay, furent saisis par les vainqueurs, puis rétrocédés à son propriétaire en 1547 sur l'intervention du roi de France, mais les Martigues chargèrent ces biens de telles dettes que leurs créanciers les saisirent peu après. C'est ainsi qu'en 1567, Jean-Michel et Jean-François de Blonay purent racheter du principal créancier, Dominique Robin, la part de Blonay aliénée en 1363, et rétablir leur autorité sur Saint-Légier et la Chiésaz.

Cette restauration de l'antique seigneurie de Blonay ne fut pas de longue durée. En 1592, déjà, le mas d'Hauteville fut détaché de la terre de Saint-Légier, puis en 1686 celle-ci même passa par héritage aux Joffrey. D'autre part Jean-François de Blonay, mort à la fin du XVI^e siècle, fonda une branche spéciale des seigneurs de Cojonay, qui hérita en 1658 des autres biens de la famille : Blonay, le Châtelard. Cette part

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

passa en 1686 aux Tavel. Enfin, en 1752, Philippe de Blonay dut vendre le château à Antoine de Graffenried. Le château fut recouvré en 1806 par son petit-fils Henri de Blonay, mais la Révolution était survenue entre temps, et aucun droit seigneurial n'est plus attaché aux domaines. Le château est dès lors resté aux mains du chef de la famille.

Des frères de Philippe de Blonay, l'un, Jean-Rodolphe, fut nommé seigneur de Tussinges, un autre, Charles, seigneur de Chevalleyres. Ce furent là des titres de simple courtoisie.

IV. LA SEIGNEURIE DE VEVEY

Le Cartulaire de Lausanne dit que l'évêque Lambert de Grandson donna en prestaire à son neveu Vaucher de Blonay, Vevey, la curie de Corsier et beaucoup d'autres⁵⁹. Cette concession fut jugée abusive. Le même cartulaire nous dit qu'elle fut annulée par l'empereur Henri V, mort en 1125, puis par le pape Eugène III, mort en 1153. En réalité, ces deux manifestations n'eurent pas d'autre résultat et peut-être pas d'autre but que de réserver les droits de suzeraineté de l'évêque de Lausanne sur Vevey. De fait, cette suzeraineté fut reconnue, comme le voulait la coutume, à chaque changement de seigneur ou de vassal — il en reste quelques actes — par les Blonay d'abord, puis par les ducs de Savoie.

Mais les Blonay ne se maintinrent qu'un peu plus d'un siècle en possession de la seigneurie entière. La terre de Vevey fut partagée, vraisemblablement au début du XIII^e siècle, entre les deux frères, Pierre et Guillaume de Blonay. Tandis que Guillaume perpétuait la lignée, Pierre n'eut qu'un fils, Vaucher III, qui mourut en 1224, faisant héritière — nous essayerons de le démontrer plus loin⁶⁰ — sa sœur Emma, femme de Guillaume d'Oron. C'est ainsi que les seigneurs d'Oron arrivèrent à posséder la moitié occidentale de la ville de Vevey, qui fut dès lors appelée le bourg d'Oron, à charge d'hommage aux Blonay. Ces derniers conservèrent la partie orientale de la ville, soit le bourg du Vieux Mazel

LA SEIGNEURIE DE VEVEY

ou Vieux Marché, le cœur de la ville primitive, auquel s'ajoutaient un bourg neuf, la ville libre, quartier marchand que l'on appelle, en 1280, le *vicus* des cahorsins ou changeurs, puis plus tard encore le bourg Bothonens, du côté de la Tour-de-Peilz⁶¹.

Entre temps, les Blonay avaient fait une autre acquisition importante. Comme suzerain de Vevey, l'évêque de Lausanne était représenté dans cette ville par un avoué, qui y exerçait la haute juridiction et en percevait les revenus. L'avouerie de Vevey appartenait, au XII^e siècle, aux comtes de Genevois. Ceux-ci s'en dessaisirent en 1231 au profit du comte Rodolphe de Gruyère qui voulait la passer à son beau-frère Aymon de Blonay. Le comte Amédée de Genevois la reprit en 1246, mais dut, quatre ans plus tard, céder ses droits à Pierre de Savoie. Ce dernier, à son tour, céda en 1267 l'avouerie à Aymon, en échange du château de Font, sur le lac de Neuchâtel.

A la mort d'Aymon, ses deux fils, Jean, seigneur de Blonay, et Pierre, seigneur de Saint-Paul, possédèrent d'abord en indivis les biens de Vevey, avouerie et seigneurie. La succession de Jean, mort en 1306, entraîna de nouvelles divisions. Perrod, fils de Jean, reçut le 7 août 1309⁶² la moitié du bourg du Vieux Mazel et du bourg libre de Blonay, avec un quart de l'avouerie; sa belle-mère, Marguerite de Neuchâtel, l'autre moitié des bourgs et un second quart de l'avouerie. En 1314, Marguerite vendit sa part au comte de Savoie, qui acquérait en même temps une partie des droits des seigneurs d'Oron⁶³. Perrod eut un fils, Aymonet, qui, criblé de dettes, vendit, le 31 octobre 1342, à l'évêque de Lausanne, ses biens au bourg du Vieux Mazel et au bourg Bothonens, puis, en 1342, sa part de l'avouerie à Girard Métral de Lutry, qui dut l'abandonner au comte de Savoie; et enfin, ce qui lui restait du bourg libre de Blonay, à son cousin Jean III de Blonay, sire de Joux. Le second fils de ce dernier vendit à son tour au comte de Savoie, en 1376, sa part de l'avouerie, qui était la moitié possédée de son aïeul Pierre II, ne conservant plus que le domaine direct sur le bourg de Blonay-dessous, domaine que ses filles transportèrent, par mariage, dans d'autres familles. De cette manière, Antoine Belletruche, donzel de Chambéry, devint possesseur de la maison-forte de Blonay, à Vevey; maison qui prit dès lors le nom de Belletruche.

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

Au milieu du XV^e siècle, les biens seigneuriaux des Blonay à Vevey ont donc passé entièrement dans d'autres mains.

Il en fut de même de la seigneurie de Corsier, inféodée aussi par l'évêque Lambert de Grandson à son neveu Vaucher de Blonay. En 1224, la moitié de la seigneurie qui était advenue à Vaucher III passa à Rodolphe d'Oron. En 1326, Jordane de Mont, veuve de Perrod de Blonay, vendit ses droits à son gendre Conon de Châtel-Saint-Denis; ses biens, comprenant la partie orientale de la seigneurie de Corsier, au-dessus du village, furent annexés au vidomnat de Châtel-Saint-Denis. En 1341, Jeannette de Blonay, fille d'Amédée II, apporta à son mari, Pierre de Compèy, la région au nord qui devint la seigneurie de Vulpilière. Une autre partie de la seigneurie passa vers 1300 à Pierre de Blonay, seigneur de Saint-Paul, et de ses descendants, aux Champion et aux Belletruche, au début du XV^e siècle, et enfin, aux Gingins, en 1518⁶⁴.

V. LA SEIGNEURIE D'ATTALENS ET LA MAISON D'ORON

Nous avons vu que la seigneurie d'Attalens entra en 1068 dans la maison de Blonay, qu'elle est encore en la possession de Vaucher II de Blonay vers 1150 et que son église n'est cédée qu'en 1166 par le doyen Ermenrad à l'abbaye de Saint-Maurice. Un siècle après, nous trouvons en 1269⁶⁵ un Henri d'Attalens, chevalier, et, un peu plus tard⁶⁶, un Amédée de Bossonens, chevalier, que l'on rattache aux seigneurs d'Oron; Amédée serait fils de Rodolphe, seigneur d'Oron. Il serait mentionné en 1274 comme seigneur d'Attalens et de Bossonens⁶⁷, et ces deux terres se trouvent aux mains de ses enfants. On peut conclure de tout ceci que, postérieurement à l'année 1166, la seigneurie d'Attalens à laquelle se rattachait sans doute déjà celle de Bossonens, a passé des Blonay aux Oron. D'autre part, nous avons constaté que, dès 1225, le seigneur Rodolphe d'Oron possède une moitié de la ville de Vevey et qu'il en prête hommage aux Blonay.

LA SEIGNEURIE D'ATTALENS ET LA MAISON D'ORON

De l'acte de 1068 et du condominium de Vevey, Frédéric de Gingins a conclu que les seigneurs d'Oron seraient une branche cadette des Blonay, et que la séparation des deux familles remonterait déjà aux fils de l'avoué Otton. Cette thèse n'est pas admissible. Tout d'abord, parce que Amédée de Blonay, petit-fils de Vaucher, est encore avoué d'Oron en 1137⁶⁸, que son fils Vaucher II est arbitre à Oron en 1152⁶⁹, et qu'il est probablement aussi l'avoué non nommé d'un acte de 1164⁷⁰. Puis, parce que les nobles d'Oron, qui paraissent dans des actes du XII^e siècle, sont des mayors ou vidomnes, que l'on ne peut d'aucune manière rattacher aux Blonay⁷¹. Ce sont des ministériaux, ainsi qu'on le voit nettement par un acte non daté, antérieur à 1220⁷², par lequel Bellone, veuve de Guillaume de Blonay et dame de Saint-Paul, fait une donation à l'abbaye de Hauterive, entourée de ministériaux, le sénéchal d'Allinge, le vidomne de Blonay, Nicolas, *Rodolphe d'Oron*, Hugues de Villette, Raymond de Corsier, etc. C'est avec les mêmes ministériaux (Jordan de Fruence, son frère le sénéchal de Blonay, son fils le vidomne Nicolas) que Rodolphe, se trouvant à Vevey en 1215⁷³, assiste à un compromis entre Gui de Chailly et l'abbaye de Hauterive. Mais, l'acte le place en tête avec le titre de *dominus* d'Oron, et c'est lui-même qui, en cette qualité, aussi à Vevey en 1215⁷⁴, confirme, du consentement de sa mère Emma, un legs de son frère Guillaume à l'abbaye de Hautcrêt.

Ce Guillaume a été identifié par Gingins avec Guillaume, mayor d'Oron en 1164⁷⁵. Il faut admettre dans ce cas que la mayorie s'est à cette époque transformée en seigneurie, peut-être à la suite de la construction du château, dont les parties les plus anciennes remonteraient à ce temps⁷⁶. Cela supposerait une ascension sociale, qu'expliquerait parfaitement son mariage avec une Blonay, et les manifestations de son fils à Vevey dès 1215. Si Emma est la sœur de Vaucher III de Blonay, son fils Rodolphe d'Oron a bien pu hériter de son oncle Vaucher en 1224, et posséder dès l'année suivante la coseigneurie de Vevey. Si ensuite Attalens et Bossonens se trouvent aux mains de sa famille, ce peut être en vertu du même héritage. Le vassal des Blonay est devenu leur égal, Aymon de Blonay et Rodolphe d'Oron — devenus cousins germains — accordent ensemble aux Chartreux d'Oujon⁷⁷ l'exemption du péage de Vevey⁷⁸. Ces arguments nous paraissent se défendre. Albert de Montet constatait que si les Oron tenaient leurs biens de Vevey des Blonay, ce ne

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

peut être que par suite d'un partage à deux. Or le fait n'a pu se produire qu'après 1166, et seulement avec les deux frères Pierre et Guillaume; Rodolphe d'Oron n'est nullement l'héritier de Guillaume de Blonay; il ne peut l'être que de Pierre, soit de son fils Vaucher. Les conditions réclamées par de Montet sont remplies.

Sortie des mains des Blonay en 1224, la seigneurie d'Attalens devait y rentrer un siècle et demi plus tard. Jean de Blonay, seigneur de Bex, avait épousé Catherine d'Oron-Bossonens, héritière du château d'Attalens, par legs de son frère Aymon, du 12 octobre 1375. Le comte de Savoie le lui reconnut, sous réserves, le 30 mars 1376, et pendant les trois années suivantes, Jean de Blonay prit le titre de seigneur d'Attalens. Mais il fut contraint de l'abandonner en 1380 à Antoine de la Tour Châtillon, en échange de la renonciation par ce dernier à la coseigneurie de Bex⁷⁹.

Les seigneuries d'Attalens et de Bossonens touchent à celle de Blonay et à celle d'Oron, à celle de Fruence ou de Châtel-Saint-Denis également. On a vu les seigneurs de Fruence dans la vassalité de Blonay. Cette vassalité procédait-elle de la seigneurie de Blonay ou de celle d'Attalens? Aucun document ne nous permet de le préciser, mais la relation avec l'une ou l'autre est certaine. Les Fruence étaient encore vassaux de Blonay en 1244⁸⁰. Ils relevèrent dès lors des comtes de Savoie. Cette vassalité fait en tout cas ressortir davantage la primauté que les Blonay exercèrent jusqu'au XIII^e siècle dans toute cette région d'Oron-Châtel jusqu'à Vevey et Chillon.

Le château de Fruence avait été reconstruit vers 1184 en même temps que celui de Blonay. Celui d'Oron pourrait être de la même époque. Nécessité stratégique ou besoin d'un plus grand confort? Tous les deux peut-être.

VI. LES BLONAY AU CHATEAU DE CHILLON

Un rôle de la première moitié du XII^e siècle⁸¹ indiquait les fiefs que l'évêque de Sion possédait dans la région de Vevey-Montreux. On y voit figurer le fief du comte de Savoie qui va de l'Eau-Froide à la cluse

LES BLONAY AU CHATEAU DE CHILLON

de Chillon, celui du seigneur de Blonay qui comprend ce qui est entre les deux baies (de Clarens et de Montreux, à l'ouest de la cluse), ceux des vassaux, le vidomne de Blonay, Jordan de Blonay, Uldry de Tercier, Hugues de Cojonay, Guillaume de la Tour, Gui de Chailly, Falco de Brent, Albert de Baugy, Pierre de Tavel, etc. Toute cette énumération nous fait penser à la quart part de ce grand domaine de Vassin, donné à l'évêque de Sion en 1005. Peut-être avons-nous là les vestiges de cette possession.

Ce qui est en tout cas certain, c'est que les Blonay avaient eu autrefois dans la région un bien plus important, le château de Chillon. Dans un acte qui n'est pas daté, mais qui est antérieur à 1150⁸², le seigneur Vaucher II de Blonay, fils d'Amédée, donne aux moines de Hautcrêt sa part de l'alpe de Chaude, de la naissance du vallon de la Tinière, qui dépend du château de Chillon. Il fait à ce don une réserve, c'est que, s'il perd ce château et qu'il ne puisse en conséquence maintenir sa donation, il abandonnera à l'abbaye un fonds de terre valant les sept livres lausannoises qu'il a reçues d'elle. Ceci montre qu'en réalité, les moines avaient pris hypothèque pour un prêt. Un autre document de Hautcrêt nous apprend que le seigneur de Blonay était allé à la croisade à Jérusalem, en 1147-49 probablement⁸³. Ce fut peut-être la raison de l'emprunt. Mais ce qui est à retenir ici, c'est la réserve de Vaucher. Il dispose librement d'un bien ressortissant de Chillon, mais il ne peut en assurer la possession. Pourquoi ? Un autre document, de 1150, dit que le comte Humbert de Maurienne donne au monastère de Hautcrêt la part de l'alpe de Chaude qu'il possède et qui dépend de son domaine (dominium) de Chillon, accordant en outre aux religieux le libre passage par le château, et ordonnant à ceux qui ont la garde du château (custodierit) de ne pas les entraver. Il est évident qu'à ce moment là, le comte de Savoie est le maître du château de Chillon, le seigneur, et l'on est tenté de ne voir en Vaucher II de Blonay qu'un châtelain. Mais ce ne peut être le cas, un châtelain ne peut aliéner un bien dont il a la garde, et cela sous les yeux de son maître. Vaucher agit si bien de son propre chef, que son intervention de 1147 consiste tout d'abord à ratifier la donation d'un vassal, le chevalier de Cojonay, et que le nom du comte de Savoie n'est aucunement mentionné.

Si le comte est installé à Chillon en 1150, c'est que Vaucher de Blonay — qui est un parent — lui a cédé volontairement ou non ses

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

droits. Il s'est même rallié complètement au régime nouveau. Il signe le premier, avant les ecclésiastiques, la donation d'Humbert de Maurienne. Il est d'autre part assez curieux de noter que dans la donation de Vaucher aux moines, l'acte est passé à Vevey, devant Vaucher, avoué de Blonay, qui signe ensuite dominus Vaucher de Blonay. Avoué de qui ? Pas encore de l'évêque de Lausanne. De l'abbaye de Saint-Maurice ? Mais elle n'a rien à faire dans le débat. De l'évêque de Sion ? Plus probablement ⁸⁴.

VII. LA SEIGNEURIE DE SAINT-PAUL

La première mention de Saint-Paul se trouve dans une charte non datée, mais dressée dans les vingt dernières années du XI^e siècle. Elle nous apprend que Turembert et son épouse Constance ont donné à l'abbaye de Cluny et au prieuré de Saint-Victor à Genève, la moitié du revenu des églises suivantes : Saint-Paul, *in villa Ciriël*, (ou Ciries), Sainte-Marie à Maxilly, Saint-Ours à Bernex, et Saint-Oyen à Lullin. Ils se réservent la primatie et l'avouerie. La donation est faite par l'intermédiaire de Guy, avoué de Turembert, avec l'approbation de Guy (de Faucigny) évêque de Genève, et en présence de Guillaume de Compey, Guy de Lucinge et Anselme de Lugrin ⁸⁵. Par un autre acte, également non daté, l'évêque Guy confirme la donation de ces quatre églises, et d'autres cédées par d'autres personnages ⁸⁶.

Ce Turembert est connu par d'autres documents non datés. Avec sa femme Constance, il donne à l'abbaye de Molesme ses alleux de Denges et de Saint-Sulpice et sa part de l'église de Saint-Sulpice ⁸⁷. Il se nomme Turembert de Baiz (Bex) dans une autre donation, faite au même couvent, d'un terrain situé entre le Bierz et la Chamberoune, deux ruisseaux à l'est de Saint-Sulpice, donation identique à celle que fait son frère Louis de Baiz ⁸⁷. Humbert, fils de Louis de Baiz, confirme à Molesme et à Saint-Sulpice les donations de son père, ainsi que celles de son oncle Turembert et de Constance, sa femme. Enfin l'évêque de

LA SEIGNEURIE DE SAINT-PAUL

Lausanne, Girold de Faucigny, donne à l'abbaye de Molesme l'église de Blonay en 1105⁸⁹ et l'église de Saint-Sulpice, par un acte non daté⁹⁰, mais qui est signé des mêmes ecclésiastiques que le précédent.

Les donations faites par Turembert et Louis de Baiz, de l'église de Saint-Sulpice (près de Lausanne), à l'abbaye de Molesme, furent respectées. Il en fut autrement de celle faite au prieuré de Saint-Victor de Genève. Soit que le donateur ait changé d'avis, soit que le propriétaire de l'autre partie du droit de patronat des églises ait été d'un autre sentiment, soit enfin qu'il y ait eu entente entre le prieuré de Saint-Victor de Genève et l'abbaye de Savigny près de Lyon, on voit que bientôt l'église de Saint-Paul passe aux mains de ce dernier monastère. Une bulle du pape Pascal II du 4 février 1107⁹¹, place en effet les églises de Saint-Martin de Lutry et de Saint-Paul parmi les possessions de Savigny, et une autre bulle du pape Calixte II, du 16 février 1124⁹², considère l'église de Saint-Paul sur le lac Léman, comme une dépendance du moûtier de Saint-Martin de Lutry. Il en sera ainsi jusqu'au XVI^e siècle. Quant aux églises de Bernex et de Maxilly, qui étaient du ressort de la seigneurie de Saint-Paul, les documents du temps n'en parlent plus.

Un siècle se passe, sans qu'il soit question de Saint-Paul. Puis apparaît un acte de 1222⁹³, suivant lequel Aymon, seigneur de Faucigny, agissant manifestement comme primat de la région, confirme et promet de respecter une donation faite plus de 40 ans auparavant par Anselme de Neuvecelle à l'église de Saint-Paul. Cette confirmation est faite en présence d'ecclésiastiques, parmi lesquels Hugues (de Duin), prieur de Lutry, Pierre, sacristain de Lutry, Guy, sacristain de Saint-Paul, Jacques, chapelain (soit curé) de Saint-Paul, Borcard, cleric du dit curé, de plusieurs chevaliers, dont Aymon de Saint-Paul, et enfin de la dame de Saint-Paul. Aymon de Faucigny renouvelle son consentement en 1234, à l'occasion d'une reprise de ce conflit. L'année suivante, ce seigneur intervient encore pour approuver la donation à un nouveau prieur, Guillaume, d'une maison à Saint-Paul⁹⁴. Après quoi il n'intervient plus à Saint-Paul que pour abandonner à ce prieuré la dîme de Larringe, «en compensation des torts qu'il a eus envers lui»; le prieur renonce de son côté à tous griefs contre lui⁹⁵.

L'ensemble de ces actes indique très nettement qu'Aymon de Faucigny est le seigneur, l'avoué, le protecteur, peut-être infidèle, du prieuré

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

de Saint-Paul. Mais en 1237⁹⁶, c'est Elisabeth, dame de Saint-Paul, qui approuve de son sceau une donation d'Humbert, sautier de Saint-Paul, et en 1238⁹⁷ une autre, de Turembert, sénéchal d'Allinges. Après elle, son fils Aymon, seigneur de Blonay, joue le même rôle en 1246⁹⁸ dans la confirmation d'un legs de Borcard de Saint-Paul à la même église. Avec sa mère, il donne en 1239⁹⁹ à l'église de Saint-Paul une dîme que le curé de Lugrin leur devait, et, sa mère morte, il abandonne au même moûtier un ténement à Mutigny, réservant expressément le droit d'avouerie¹⁰⁰. Celle-ci a donc passé d'Aymon de Faucigny à Aymon de Blonay. Comment ?

Avant de répondre à cette question, nous devons examiner un document important. C'est un acte par lequel Aymon, seigneur de Faucigny, apprenant qu'Aymon de Blonay, seigneur de Blonay, son *consanguineus et amicus*, se propose de construire un château, une ville et d'autres édifices, au territoire de Saint-Paul, *quid juris habemus nos et nostri*, le lui donne et concède en libre alleu, pour qu'il en puisse jouir librement, à perpétuité, lui et ses héritiers, promettant de le défendre dans cet alleu et de le soutenir contre tous. Acte passé en présence de Guiffred de la Fonteyne et de Renaud de Prengie, chevalier, de Jean, sénéchal de Blonay, de Jean de Marèche et d'Aymon Proux¹⁰¹, le scribe se nommant Aymon de la Croix (de Cruce).

De ce document, nous avons deux textes primitifs, existant aux archives de Grandson¹⁰² et provenant des Blonay de Savoie. Le plus ancien est un parchemin du XIII^e siècle, mais il porte la date apparente de 1146 (avril). Plus exactement il y a MC. XLVI. Où nous mettons le point, il semble y avoir un second C, dont la partie supérieure est visible. Un autre exemplaire est d'une écriture postérieure, de la fin du XIII^e siècle. Il se distingue du premier par le fait que le nom du scribe, Aymon de Cruce, ne se trouve pas à la fin de l'acte, mais entre la mention de Renaud de Prengie et celle de Jean, sénéchal de Blonay, et en outre par celui que la date est indiquée MCCXVI, 6 des calendes de mai. L'un et l'autre de ces documents ont reçu deux entailles pour les sceaux, mais ceux-ci ne paraissent pas avoir été appliqués. L'un et l'autre portent au revers l'analyse en latin du contenu, du XIV^e siècle. Le second porte en outre les numéros 20 d'un inventaire que nous ne connaissons pas, et qui paraît être du XVII^e siècle; le numéro 21 se trouve au dos d'une

LA SEIGNEURIE DE SAINT-PAUL

autre pièce, une lettre du comte Amédée de Savoie, d'avril 1246, relative au même sujet et dont nous reparlerons, mais l'analyse au revers de ce dernier texte est d'une écriture différente de celle des autres analyses.

On peut être surpris de ce que ces expéditions du diplôme d'Aymon de Faucigny ne se trouvent pas mentionnées dans un inventaire, dressé le 15 juin 1562, des titres renfermés dans la grotte du château Saint-Paul¹⁰³, alors que la lettre du comte de Savoie est indiquée. Il est vrai que ce répertoire ne parle pas davantage d'une autre lettre du comte de Savoie de 1254, mais qu'il ajoute : « plusieurs empaquetés à cause de remissions concédées par les princes ». Un autre inventaire, de 1650¹⁰⁴ environ, ne spécifie pas davantage, mais il parle d'une boîte contenant diverses quittances de la maison de Blonay octroyées « tant par les comtes de Savoie, *barons de Faucigny*, que autres souverains » ; l'auteur a ouvert le contenu de la boîte, énuméré quelques actes qu'elle contenait, mais non pas la charte d'Aymon de Faucigny.

S'agit-il d'un faux fabriqué entre 1562 et 1650 ? Les preuves de Malte pour Claude de Blonay, baron d'Avise, dressées en 1681, mentionnent cette charte et la lettre du comte de Savoie de 1254. Elles s'en réfèrent à un vidimus des notaires Baud et Brélaz, du 23 septembre 1681, qui n'indique pas sa source, mais porte la date du 6 des calendes d'avril 1216. Les archives de Grandson possèdent un autre vidimus, dressé le 18 octobre 1656, sur l'ordre de Pierre de Graffenried, bailli de Vevey, par le notaire Daniel Dufour, « sur un double en parchemin signé Gollie ».

L'inventaire des titres du château de Blonay dressé en 1693¹⁰⁵ ne dit rien de ce document. Mais il existe un répertoire antérieur, commencé au début du XVII^e siècle¹⁰⁶, et où, au début, on analyse la charte de Faucigny d'après le texte signé Jaques Gollie. Les archives de Blonay possèdent ce texte Gollie lui-même qui se base sur la pièce du 6 des calendes de mai 1216, mais n'est pas lui-même daté. Pour le dater, au moins approximativement, il faut savoir qui est ce Gollie, « original de Cossonay », *notarius publicus*, et quand il vivait. Ce personnage est heureusement connu¹⁰⁷. Il s'agit de Jaques, fils de Hugues Gollie ou Golliez, notaire à Cossonay, qui fut marié deux fois, l'une avec Jeanne Michel, de Vevey, où il s'établit, l'autre avec Claudaz ou Claudine de Vuippens. Ce personnage offre cet intérêt particulier que sa femme Claudine de Vuippens avait été précédemment, depuis le 14 juillet 1551,

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

l'épouse de Gabriel de Blonay, seigneur de Saint-Paul, lequel testa le 20 septembre 1574, et mourut avant le 4 octobre suivant, date d'un premier testament de sa veuve. Celle-ci fit un second testament en 1575 en faveur de son dernier mari; Jacques Gollie hérita d'elle, peu après, une part de la seigneurie de Vuippens, dont il fit hommage en 1577 à leurs Excellences de Fribourg, et il était mort l'année suivante, date de la vente de ce domaine par ses fils.

Jacques Gollie a donc dressé avant 1578 le vidimus de la charte d'Aymon de Faucigny. Aurait-il lui-même fabriqué la pièce originale entre 1562 et 1578, plus exactement avant 1575, avant la mort de Claudine de Vuippens qui lui enlevait tout intérêt aux affaires de Saint-Paul et de Bernex? On n'en voit aucune raison. Le conflit entre les Blonay et les Dunant au sujet de Saint-Paul a bien commencé à cette époque, mais la charte d'Aymon de Faucigny n'offrait dans ce litige aucun intérêt. Puis il n'aurait pas fabriqué deux originaux d'époques différentes et choisi arbitrairement entre les deux pour dresser son vidimus. On doit donc admettre qu'il a trouvé les deux actes dans le chartrier de Saint-Paul, et qu'il a simplement pris celui qui lui a le mieux convenu.

On doit d'autant plus l'admettre que les deux actes ont au revers des analyses qui sont nettement du XIV^e siècle. Ces documents sont donc pour le moment de cette époque. On verra plus loin qu'il y a eu vers 1290 des contestations entre le comte de Savoie et les Blonay qui durent assujettir à leur souverain leur ancien alleu de Saint-Paul, et que des conflits eurent lieu encore plus tard, en 1330, entre eux et des officiers du prince au sujet du droit de juridiction, mais la charte d'Aymon de Faucigny ne fut pas invoquée à cette occasion. Il est cependant possible que la pièce de 1216 ait été composée aux environs de 1290, quoiqu'elle nous paraisse un peu antérieure. Mais ce n'est qu'une copie défectueuse, la date même et le mauvais placement de la mention du scribe Aymon de Cruce le montrent. Si l'une des pièces est un original, c'est la pièce qui porte apparemment la date de 1146 et qui est manifestement la plus ancienne des deux.

Nous arrivons de la sorte à examiner de plus près ce dernier parchemin. Mais il faut auparavant revenir encore au texte de Jacques Gollie.

LA SEIGNEURIE DE SAINT-PAUL

Celui-ci dit avoir copié son texte sur «un parchemin existant, très authentique, *autentiquissimus*, scellé du sceau appendu de l'illustre seigneur (de Faucigny), de cire blanche». Or ce sceau n'existe pas sur le document de 1216, qui n'est d'ailleurs qu'une copie. A quoi l'on pourrait répondre que le sceau a été détruit comme beaucoup d'autres depuis le XVI^e siècle, et qu'il avait pu être enlevé de l'acte de 1146 pour être appliqué sur celui de 1216 que l'on voulait manifestement montrer. A moins tout simplement que Gollie ait eu les deux documents en mains et qu'ayant préféré copier celui de 1216, il ait néanmoins enregistré le sceau appendu à l'autre. On pourrait supposer encore qu'il existait un autre original aujourd'hui perdu, et qui était scellé, mais cela paraît d'autant plus invraisemblable que cet original aurait eu une date certainement fautive.

La concession d'Aymon de Faucigny ne peut en effet avoir eu lieu en 1216. Ce baron était encore sous tutelle en 1210, Aymon de Blonay lui-même est né après 1202, et aucun des témoins de l'acte ne paraît à cette date. Le chevalier Renaud de Prengie avait maison à Vevey, il est en 1224¹⁰⁸ dans l'entourage du comte Rodolphe III de Gruyère, dont la fille épouse Aymon de Blonay en 1244, et, en 1250, témoin d'engagements de Guillaume de Bex en faveur du même sire de Blonay¹⁰⁹. Le notaire Aymon de la Croix rédige un autre document en 1241¹¹⁰. Quant au sénéchal de Blonay, on voit Pierre en 1210 et Jean de 1267 à 1278, et rien n'empêche d'admettre que ce dernier ait fonctionné antérieurement déjà. Tout ceci nous amène à considérer que la charte d'Aymon de Faucigny a dû être donnée vers le milieu du siècle.

Or, nous constatons qu'en février 1246, la dame de Saint-Paul, mère d'Aymon de Blonay, laquelle vivait encore l'année précédente, vient de mourir et que son fils fait une donation à l'église paroissiale pour le repos de son âme. Au mois d'avril 1246¹¹¹, le comte de Savoie, Amédée IV, constate que son cher et très fidèle ami, *dilectis nostri amicus fidelissimus*, noble homme Aymon, seigneur de Blonay, veut, sur son propre sol et pur alleu, au territoire de Saint-Paul, construire une maison forte et édifier une ville. Il lui promet de l'y maintenir, de garantir cette maison et cet édifice, et de lui prêter conseil et aide. Il ordonne à ses châtelains de Chillon, de Saillon et de Féterne, et à tous ses autres fidèles, de maintenir le seigneur de Blonay, son chevalier, à sa réquisition ou à celle

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

de son envoyé. L'acte est passé en présence d'Humbert de Seyssel et de Guillaume Bonivard. Ce document porte au dos une analyse du XIV^e siècle, d'une main différente de celle des actes d'Aymon de Faucigny. Les témoins sont connus, Humbert de Seyssel est mentionné de 1242 à 1277, Guillaume Bonivard de 1244 à 1277¹¹², et ils sont différents des ministériaux de l'entourage d'Aymon de Faucigny. La déclaration du comte de Savoie est donc tout à fait indépendante de celle du baron de Faucigny et ni l'un ni l'autre ne se copient, mais elles sont évidemment contemporaines. C'est pourquoi, dans la charte de Faucigny, nous lisons MCCXLVI et non MCXLVI (la place existe pour le second C), et l'ensemble des actes se comprend bien. Elisabeth de Saint-Paul meurt, son fils Aymon de Blonay est seul maître de la seigneurie et veut y construire un château. Il fait reconnaître son droit en même temps, le même mois, du baron de Faucigny, son cousin, et du comte de Savoie, son souverain.

Le comte de Savoie peut hésiter moins que tout autre. Déjà le 5 février 1234¹¹³ son frère Aymon, seigneur d'Agaune, avait déclaré qu'après enquête faite par les prud'hommes de Féterne, c'est à tort qu'on a levé des droits régaliens sur la terre de Saint-Paul, dont Aymon de Blonay est le seigneur, *dominus*, que cette terre est exempte et que ce qui y a été levé sans droit sera rendu par ses soins. L'acte fut dressé au château de Chillon, en présence de Guillaume, évêque de Valence, et revêtu du sceau d'Aymon de Savoie. Remarquons que cette déclaration, que Saint-Paul est de franc et pur alleu, est confirmée en 1267 dans un acte important passé en faveur d'Aymon de Blonay par le comte Pierre de Savoie, de la volonté formelle d'Agnès de Faucigny, son épouse, laquelle est la propre fille et héritière d'Aymon de Faucigny. Tous ces gens savaient donc parfaitement à quoi s'en tenir sur les droits du seigneur de Blonay, et il ne peut pas être question d'une tromperie¹¹⁴.

Ceci admis, nous sommes contraints de donner à la pièce de 1146 la valeur d'un original et d'en rétablir la date exacte de 1246, partiellement effacée. Or, si cet acte est probant, il l'est non seulement pour les droits du seigneur de Blonay, mais pour sa parenté avec Aymon de Blonay qui le traite de *consanguineus*, cousin. De quelle manière? Sûrement par la «dame de Saint-Paul», mère d'Aymon. Foras la dit nièce d'un chevalier

LA SEIGNEURIE DE SAINT-PAUL

Aymon de Saint-Paul (ailleurs on dit sœur), cité dans beaucoup d'actes de 1210 à 1234, mais celui-ci n'est qu'un vassal, un *ministérial*, que des chartes de 1210 et 1222, par exemple, relèguent très bas dans la liste des familiers de la dame de Saint-Paul, et la parenté indiquée par Foras ne s'appuie sur aucun texte. Dumont¹¹⁵ a pensé qu'il s'agissait d'une Belon (qui est Elisabeth) de Baiz, mère d'un fils unique, Aymon, qui vendit en 1227¹¹⁶ à l'évêque de Sion des biens à Louèche et à Montorge, mais jamais la dame de Saint-Paul n'est dite appartenir à cette famille; la dame de Baiz se remaria avec le seigneur valaisan Pierre de la Tour, et il se trouve qu'Aymon de Blonay parle en 1233 de son beau-frère (*cognat*), Guillaume de Bex, ce qui exclut d'office la supposition de Dumont¹¹⁷.

En réalité, nous devons considérer que, puisque Aymon de Blonay est le cousin d'Aymon de Faucigny, la dame de Saint-Paul est une tante de ce dernier.

Il est aisé d'établir cette parenté au moyen du tableau suivant:

<i>Aymon de Faucigny</i>			
époux de Clémence de Briançon			
1138-1161			
<i>Henri de Faucigny</i>		<i>Elisabeth (Belon) de Faucigny</i>	
époux de Comtesson de Genève		femme de Guillaume de Blonay	
1168-1197		grand'mère en 1210, morte en 1246	
<i>Aymon II de Faucigny</i>		<i>Henri de Blonay</i>	<i>Aymon de Blonay</i>
né vers 1190		1210, mort jeune	né vers 1202
mort en 1253			mort en 1276
époux de Béatrice			époux de Béatrice
de Bourgogne			de Gruyère
<i>Agnès de Faucigny</i>		<i>Aymon de Blonay</i>	<i>Jean</i>
femme de Pierre de Savoie		mort avant 1239	seigneur
1253-1268			de Blonay
			<i>Pierre</i>
			seigneur
			de St-Paul

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

Il résulterait de cette solution que la terre de Saint-Paul aurait constitué la dot, l'apanage, d'Elisabeth de Faucigny, et que celle-ci conserva sa vie durant la jouissance de cette seigneurie. C'est pourquoi elle intervient comme « dame de Saint-Paul », même dans un acte émanant de son neveu Aymon de Faucigny. Au surplus on a la preuve directe qu'Aymon de Blonay avait bien hérité des Faucigny. Un acte de mai 1257¹¹⁸ montre qu'il tenait d'eux le « fief de Bayt », comprenant entre autres 23 poses de terre et de pré, situées devant la porte du château d'Allinges, aux Macherons, et d'autres ténements à Armoiy et Cléaz. Ces terres avaient été inféodées à des vassaux : Aymon de Lucinge, Jordane et Guillaume de Rovorée, Guillaume de Margencel. Un conflit s'étant produit entre eux et le sire de Blonay, au sujet de leurs droits réciproques, l'abbé d'Aulps et le prieuré de Lutry intervinrent comme arbitres, obligeant Blonay à respecter les droits que ces gentilshommes tenaient des Faucigny.

Cette parenté entre les Faucigny et les Blonay admise, il n'en reste pas moins qu'une autre parenté existait entre eux et les seigneurs de Bex. Aymon de Blonay hérite, avant 1267¹¹⁹, des droits de Guillaume de Bex sur les fiefs de Nernier et de Lugrin, sur des hommes à Saint-Paul même, et aussi de cette avouerie de Saint-Sulpice qu'avait eue en mains Turembert de Baiz, cent vingt ans auparavant. Précédemment, le 5 décembre 1170¹²⁰, Vaucher de Blonay et Girold et Hugues de Baiz assistent à la reconnaissance par le comte Humbert III, en faveur de l'abbaye d'Abondance, de droits sur Larringe et Charmey, qui est près de Bernex, dans la seigneurie de Saint-Paul. Mais les documents manquent pour établir la parenté curieuse de ces seigneurs de Bex, qui sont les maîtres de la route du Rhône dès sa sortie de la cluse de Chillon, avec les Blonay qui ont la garde de Chillon sur la route au nord du lac, et avec les Faucigny qui, dans la seigneurie de Saint-Paul, tenaient la tour de Lugrin (plus tard le château de Tourronde). Il faut se résigner à deviner cette parenté sans pouvoir la prouver¹²¹.

La donation de Turembert de Bex au prieuré de Saint-Victor comprenait, en outre de l'église de Saint-Paul de Ciriél, celles de Maxilly et de Bernex. Cela revient à dire qu'il possédait ce que l'on a appelé plus tard la seigneurie de Saint-Paul. Dans un acte du 1^{er} novembre 1330, par lequel le comte Aymon de Savoie reconnaît les droits de haute justice

AUTRES POSSESSIONS VAUDOISES DES BLONAY

de Rolet de Blonay, petit-fils d'Aymon, il est constaté que la seigneurie, district et mandement de Saint-Paul comprend les paroisses de Saint-Paul, de Maxilly, de Bernex, et de Marèche, avec le territoire en amont jusqu'au mont d'Oche (Dent d'Oche) et descendant de là par Outhon (les chalets d'Autan) sur le vallon de Novel, et en outre ce qu'Aymon de Blonay possédait entre la Dranse et la Morge de Saint-Gingolph ¹²².

Cette seigneurie demeura indivise pendant un siècle et demi entre les descendants de Rodolphe ou Rolet de Blonay. Mais au XV^e siècle Georges de Blonay fut nommé seigneur de Lugrin, son frère Etienne, seigneur de Maxilly, et au siècle suivant un autre Georges fut seigneur de Bernex, alors qu'un François de Blonay se qualifiait de seigneur de Saviez près de Thonon. Tous cependant conservaient à Saint-Paul même une indivision et des droits personnels très enchevêtrés qui causèrent bien des conflits de famille.

VIII. AUTRES POSSESSIONS VAUDOISES DES BLONAY

Outre les seigneuries que nous venons d'énumérer, la maison de Blonay en a possédé d'autres en divers lieux.

Au pays de Vaud tout d'abord:

I. Le château de Font, dominant la rive sud-est du lac de Neuchâtel. Ce château avait été donné en 1011, par le dernier roi de Bourgogne, à sa femme Ermengarde ¹²³. De là, il passa aux sires de Glane, famille qui semble avoir été apparentée à la famille royale, puis au milieu du XII^e siècle, par héritage aux comtes de Gruyère ¹²⁴. Le comte Rodolphe III en fit don à sa fille Béatrice, mariée avant 1216 au seigneur Aymon de Blonay. Ce dernier l'inféoda dans des conditions demeurées inconnues, à Renaud, seigneur d'Estavayer, et finit, le 28 mars 1267, par l'abandonner au comte Pierre de Savoie en échange de la cession par celui-ci de l'avouerie de Vevey, de biens ayant appartenu au chevalier Guillaume de Bex, et d'autres encore ¹²⁵. Après quoi, le comte de Savoie investit à son tour le seigneur d'Estavayer de ce château.

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

2. L'avouerie du prieuré de Saint-Sulpice est au nombre des biens provenant de l'héritage de Guillaume de Bex que Pierre de Savoie reconnut à Aymon de Blonay¹²⁶. Celui-ci était déjà avoué du prieuré de Blonay fondé par son antécédent en 1105 environ et qui était rattaché à celui de Saint-Sulpice. Il réunit ainsi le tout entre ses mains. Mais les Blonay durent déjà rétrocéder l'abbaye de Saint-Sulpice «entre Lausanne et la Morges» à Louis de Savoie, le 2 mai 1296, veille de l'Ascension, à la suite de difficultés financières¹²⁷.

3. Mermet de Blonay, l'un des fils d'Aymon, épousa Mermette, fille et cohéritière du chevalier Humbert de Billens, laquelle lui apporta les seigneuries de Vaulruz, Sales, Romanens et Maules. Mais il dut céder définitivement, le 31 octobre 1316, le «molar» de Vaulruz à Louis de Savoie, sire de Vaud, qui y construisit un château et fonda une ville franche. Mermet de Blonay conserve cependant le vidomnat de la ville de Vaulruz et du village de Vuadens qui en dépend, plus des droits seigneuriaux à Vaulruz même. Ces droits sur Vaulruz, ainsi que la seigneurie de Sales, Maules et Remaufens, furent vendus par Nicolas de Blonay, fils de Mermet, le jeudi avant Saint-Barnabé de l'an 1372, à Antoine Champion, pour 1000 florins, puis, par actes du 10 mai 1377 et du 15 janvier 1382, à son gendre Jacques Champion, fils d'Antoine, réserve faite du droit de patronat sur l'église de Sales, qui fut encore reconnu aux Blonay en 1437. Ces seigneuries furent vendues par les Champion à l'Etat de Fribourg en 1538¹²⁸.

4. La seigneurie de la Roche près Bulle, acquise en 1341 par Jean Nicod de Blonay, mais reprise en 1356 par l'évêque de Lausanne, seigneur dominant¹²⁹.

5. Les seigneuries de Carrouge et de Mézières furent apportées avant 1378¹³⁰ à Jean VI de Blonay, fils de Nicolas, par son épouse Catherine de Vuillens, fille d'Amédée de Vuillens et héritière de son père et du chevalier Richard de Prez¹³¹. Ce double héritage comprenait entre autres une maison à Moudon, qui devint le centre juridique de la seigneurie de Carrouge. Les seigneuries de Carrouge et Mézières furent vendues le 28 juin 1536, par François de Blonay¹³², à Jean Lentzbourg, bourgeois de Fribourg. Mais la vente fut faite sous réserve du droit de rachat, et Gabriel de Blonay, petit-fils de François, en usa vers 1608. Il n'en jouit pas longtemps. Il mourut d'accident en 1618, et ses biens de Carrouge et

AUTRES POSSESSIONS VAUDOISES DES BLONAY

Ropraz passèrent à son beau-frère, François de Molin, seigneur de Treytorrens, avec la grande maison de Moudon ; la coseigneurie de Mézières y fut jointe peu après¹³³.

6. Jean VI de Blonay avait racheté, le 19 février (4 mars) 1451, de Guillaume Tavel, seigneur de Granges, le tiers du vidomnat de Moudon. Ce droit passa à ses descendants jusqu'à Gabriel de Blonay que nous venons de nommer ; après sa mort, le 10 août 1619, cette part fut vendue à Philippe Loys, seigneur de Villardin, qui possédait les deux autres tiers du vidomnat comme héritier des Glane.

Les biens que nous venons d'énumérer appartenaient à ce qu'on est convenu d'appeler la branche *vaudoise* de la maison de Blonay. A la branche *savoyarde* appartinrent d'autres seigneuries :

7. La coseigneurie de Bex. L'origine de ses droits est obscure. L'un des seigneurs de Bex, dans la première moitié du XIII^e siècle, est le chevalier Guillaume, beau-frère d'Aymon de Blonay. On le voit emprunter à son «cognat», de 1244 à 1250, des sommes assez considérables, 21 livres, puis 10, puis 70, ce qui représente plus de 20.000 francs¹³⁴. D'autre part, en 1251, Sinfred de Bex, un parent de Guillaume, vend à son tour à Aymon de Blonay une vigne sous le château de Bex, pour laquelle il lui devait déjà l'hommage¹³⁵. Ces biens constituèrent sans doute le noyau des possessions des Blonay à Bex, car Guillaume, s'étant fixé plus tard à Aoste, paraît avoir renoncé en faveur d'Aymon à la plus grande partie de son patrimoine. Ces biens étaient en eux-mêmes importants. D'après les actes de 1316 et de 1321¹³⁶, Pierre II de Blonay, seigneur de Saint-Paul, second fils d'Aymon, a maison à Bex et le tiers de la seigneurie, le second tiers appartenant au comte de Savoie, et le troisième à François de Grezier. Plus tard, en 1380, la part de ce dernier fut cédée, d'ordre du comte de Savoie, par Bertholet de Grezier, fils de François, à son neveu (?) Jean V de Blonay, petit-fils de Pierre II, lequel prit le nom de seigneur du château de Bex¹³⁷. Mais il n'eut que des filles, et il céda Bex en 1404 à l'une d'elles, Marguerite, femme d'Antoine de Duin, lequel le transmit à ses descendants. De la seigneurie de Bex dépendaient des droits à Aigle et à Ollon.

8. La seigneurie de Noville. Elle a probablement la même origine que la précédente. Cependant, les droits des Blonay furent contestés. Le 3 juin 1322¹³⁸, le comte de Savoie ordonna à l'abbé de Saint-Maurice, au

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

châtelain de Chillon et au juge du Chablais d'enquêter sur les droits de Pierre de Blonay dans cette paroisse. Les Blonay restèrent en possession, mais ce ne fut que par acte du 30 mai 1376 que le comte de Savoie renonça formellement à toute prétention sur Noville, en échange de compensations¹³⁹. La seigneurie de Noville passa en 1404 à Antoine de Duin avec les biens de Bex.

9. Jeanne de Blonay, dame de Joux, hérita en 1381, de sa mère Marguerite de Grandson, les seigneuries du Bourjod et de Pailly, qu'elle céda à son neveu Jean, coseigneur de Bex. Louise, fille de ce dernier, les céda en 1415 au comte de Gruyère¹⁴⁰.

10. Froa de Blonay, veuve du chevalier Etienne Guerri, hérita de ce dernier et de son fils Urbain, en 1409, de biens importants à Lausanne et dans la région voisine, qu'elle légua à ses neveux Pierre et Rodolphe de Blonay-Saint-Paul. Le premier eut un fils, François, qui fut bailli de Lausanne en 1443-1450, et arrondit ses biens dans cette ville. Quant à Rodolphe, il épousa Jeannette de Panthéréaz, héritière d'une famille de riches bourgeois lausannois¹⁴¹. C'est ainsi que les Blonay eurent à Lausanne, rue Saint-Jean, une « maison de Saint-Paul », avec certains droits de juridiction. Ces possessions furent aliénées, pièce par pièce, par les Blonay, dans la première moitié du XVI^e siècle.

11. Dans le Valais, une vieille chronique dit que « les nobles Aymon de Blonay frères ont vendu à Saint-Maurice en 1249¹⁴² la salterie et le vidomnat de Vouvry ». Aucun autre document n'en fait mention. Un chevalier Aymon de Blonay possédait à cette époque des biens à Sion, et ses descendants devinrent mayors de Louèche¹⁴³. Mais cet Aymon, qui mourut en 1258, devait appartenir à une famille de ministériaux, vidomnes ou sénéchaux, et non à la maison seigneuriale des Blonay. En revanche, Jean III de Blonay possède en 1342 le territoire et le mont de Vionnaz, le mont de Mex et des droits à Arbignon et à Morcles par abbergement de l'évêque de Sion¹⁴⁴.

12. Le château de Menthon, à Lausanne. Ce château, construit par les sénéchaux de Lausanne, derrière l'abside de la cathédrale, et brûlé en 1558, fut au XIV^e siècle la propriété des Compey alliés des Blonay, puis, dès avant 1422, celle des Menthon. Le premier octobre 1523, François II de Menthon vendit ses droits sur ce château, pour 1000 écus, à Jean de Diesbach, de Berne. Celui-ci en prit possession le

POSSESSIONS DES BLONAY EN SAVOIE ET TARENNAISE

28 juillet 1524. Deux ans après, Jean étant mort devant Pavie, nous voyons ce château aux mains de Michel et Georges de Blonay, tous deux fils de Simon de Blonay et de Catherine de Diesbach, sœur de Jean, lesquels le louaient le 26 juin 1526 au chanoine Amédée Ravier, sous cens de 260 florins d'or. Mais dès l'année suivante, le 20 mars 1527, les Blonay cédèrent leurs droits à Henri de Cojonnex, seigneur de Saint-Martin le Chêne, pour le prix de 1000 écus d'or.

13. La maison forte de la Roche sur Ollon, que Louise de Rovorée, dame du Crest, apporta à son second mari Michel II de Blonay, et qu'elle dut abandonner en 1541 à son cousin Pierre de Rovorée, seigneur de Saint-Triphon.

IX. AUTRES POSSESSIONS DES BLONAY EN SAVOIE ET TARENNAISE

Comme nous l'avons déjà dit, la seigneurie de Saint-Paul est la principale des possessions des Blonay *en Savoie*. Dans un acte du premier novembre 1330¹⁴⁵, le comte Aymon de Savoie en définit lui-même les limites, en déclarant qu'elle comprend les paroisses de Saint-Paul, de Maxilly, de Montigny, de Bernex et de Marèche, avec le territoire en amont jusqu'au mont d'Oche et descendant de là par Autan sur le vallon de Novel, et en outre les autres biens qu'à ce moment le seigneur Aymon de Blonay possédait entre la Dranse et la Morge de Saint-Gingolph. Cette dernière phrase semble viser en particulier la concession faite en 1306¹⁴⁶, par le comte de Savoie, de ce qu'il possédait lui-même dans la paroisse de Bernex, et du sommet de la dent d'Oche jusqu'à l'Ugine, soit sur le flanc méridional de la montagne et la haute Ugine.

A prendre ces définitions à la lettre, la seigneurie de Saint-Paul comprendrait tout le territoire situé entre Evian et Saint-Gingolph, ces deux localités exceptées. Dans la banlieue d'Evian, Marèche est formellement marqué à l'intérieur de la seigneurie, et les seigneurs de

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

Neuvecelle paraissent avoir été eux-mêmes des vassaux des Blonay. Cependant, la reconnaissance de 1330 continue l'énumération des limites en indiquant que, du vallon de Novel, elles vont jusqu'au lieu dit Nantet, descendent le dit Nantet et par le Chablis Lombard, tendant par «Luzseys» (Rocher) blanc et par le pertuis de Lyn, transitant par la Thouvière de Benant jusqu'à la frontière des Cochards (Cachat). Il est difficile de reporter exactement ces limites sur les cartes actuelles, mais nous avons un point de repère, le pertuis de Lyn, qui est maintenant Lain, en amont de Thollon. D'autre part, une reconnaissance du 30 décembre 1557¹⁴⁷ place dans la propriété des Blonay le mont Novy, dessus et dessous, qui est entre la Dent d'Oche et le pic de Borée, avec les «joux supérieures et inférieures des Nova, soit 1200 poses de bois jouxte le nant du Nantet à orient, la frête de Leschaux Chièvre au midi, la ruvine rouge, à bise, la frête des monts de Saint-Gingolph et de Lugrune, le rocher de Senis à occident»¹⁴⁸. Cette dernière phrase — nous ne la connaissons que par un vidimus de l'acte — est inexplicable. Toutefois un fait essentiel paraît ressortir de ces deux documents. Il n'y est question ni des rochers de Memise, ni de Thollon. On contourne ce dernier plateau du Mont Novy, au pertuis de Lyn. La seigneurie de Thollon, dont on connaît les propriétaires depuis le XV^e siècle, a-t-elle été détachée de celle de Saint-Paul? Si oui, elle l'aurait été avant 1330, ensuite du mariage d'une Faucigny ou d'une Blonay inconnue. Mais ce n'est qu'une pure conjecture. Au XVII^e siècle, les Blonay recouvreront des droits importants à Thollon, que l'on verra plus loin.

Dès le XV^e siècle, la seigneurie de Saint-Paul a été morcelée : en seigneurie de Bernex sur l'Uginé, au midi, en seigneuries de Montigny, de Maxilly et de Lugrin, côté lac.

D'autre part, les Blonay ont possédé en Savoie les seigneuries suivantes :

1. Le fief des Faucigny à Armoy, Cléaz et les Macherons, à l'est et aux portes du château des Allinges, qu'Aymon de Blonay tient en 1257¹⁴⁹ et qui provient probablement du mariage d'une Allinges avec un Faucigny. Les droits d'Aymon de Blonay paraissent du reste avoir été assez précaires et il n'en est plus question dès lors.

2. Les fiefs de Nernier, que possédait Guillaume de Bex, et que le comte Pierre de Savoie donna en 1267¹⁵⁰ à Aymon de Blonay. La cession

POSSESSIONS DES BLONAY EN SAVOIE ET TARENTEISE

n'eut pas d'effet réel, car la fille de Pierre, Béatrice de Savoie, dauphine du Viennois et dame de Faucigny, posséda Nernier à son tour et en fit don en 1293¹⁵¹ au comte Amédée V. Ce fut dès lors le siège d'une châtellenie.

3. Le fief de Saviez entre Thonon et Perrigny. Il fut acquis en 1479 par François II de Blonay, à la suite de son mariage avec Jeannette de Langin. Jean, seigneur d'Allinges, y avait des droits qu'il abandonna en 1506¹⁵² contre d'autres sur le château de Langin. Cette tour passa dans d'autres mains lors de la liquidation des biens de François IV, fils de François II et de Jeannette de Langin.

4. La maison forte et seigneurie de Villars, au pied du Salève (mandement de Ternier), que Pierre II de Blonay reçut vers 1400 comme dot de sa femme Catherine de Montfort, et qu'il donna en 1418¹⁵³ à sa fille Jeannette, devenue femme d'Aymon de Rovorée.

5. La seigneurie de la Bâtie de Gillonay. Cette seigneurie et celle d'Urtières, près de Montmélian en Savoie, furent disputées par Jean-François de Blonay, seigneur de Maxilly, au comte Louis de la Chambre, cohéritier d'Amédée de Rovorée, seigneur d'Urtières, leur aïeul. Jean-François se titre de seigneur d'Urtières dans son contrat de mariage en 1499¹⁵⁴, mais il y renonça dix semaines plus tard en faveur de son parent, qui lui abandonna en revanche la Bâtie. Jean-François, qui fut bailli du Chablais, fonda une chapelle à la Bâtie en 1503, et en portait encore le titre seigneurial en 1516. Il paraît s'en être dessaisi en même temps que de Maxilly en 1528, car son fils Michel II n'en hérita pas.

6. La seigneurie du Crest près de Jussy-l'Evêque, en Genevois, qui appartient aux Compesières, vassaux de l'évêque de Genève, fut acquise en 1344 par Mermet de Rovorée au moment où il achetait aussi la maison forte de La Roche sur Ollon. Ces deux domaines devinrent l'apanage de Louise de Rovorée, sœur du chevalier Jacques de Rovorée, bailli d'Aigle, qui les apporta en 1535 à son second mari Michel II de Blonay, mais dut les revendre en 1554 à François de Viry, prieur de Morthaud, pour payer les dettes de son frère et de son mari. Elle paraît cependant avoir conservé la jouissance du château jusqu'à sa mort¹⁵⁵.

7. Le château d'Evian, ancienne résidence ducale, à laquelle étaient attachés des droits fiscaux sur les langues; les ventes et le commerce du vin en mai¹⁵⁶, le grand et le petit péage, la quête des pêches et des filets. Ce château, abandonné par ses anciens maîtres, fut acquis, avant 1606, de

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

Melchior de Saint-Joire¹⁵⁷, par Gabriel II de Blonay, seigneur de Bernex. Au milieu du XVIII^{me} siècle, il fut aliéné aux Montfaucon, mais fut repris par les Blonay le 4 mai 1755, et finalement revendu le 18 avril 1764¹⁵⁸ par Claude-Louis de Blonay, marquis d'Hermance, à la ville d'Evian. Ce château, aujourd'hui démoli, se trouvait au-dessus de la place du Marché, à l'endroit où est maintenant l'hôtel de France. Les Blonay devaient y recevoir les ducs de Savoie, pendant leurs séjours à Evian. Lorsqu'ils vendirent le château ducal, cette obligation fut reportée sur l'autre demeure des Blonay à Evian, le château de Grilly.

8. La seigneurie de Grilly. C'était une maison forte située à Evian même, au bord du lac, dont dépendaient la tour de la métralie et certains revenus. En 1542, Jacques du Nant, capitaine d'Evian, l'avait acquise de François de Nevecelle, en même temps que la maison forte de Maugny à Thollon¹⁵⁹. En 1649, Melchior du Nant, descendant de Jacques, ayant assassiné Jean-François IV de Blonay, seigneur de Bernex, ses biens furent confisqués au profit de la famille de sa victime, et c'est pourquoi Claude de Blonay, baron d'Avise¹⁶⁰, et ses descendants les conservèrent jusqu'au XIX^e siècle. La maison de Grilly devint le château de Blonay d'Evian, qui fut transformé en casino en 1858. Le rôle de premier plan que les Blonay jouèrent à Evian, depuis le milieu du XVII^e siècle, ne résulte cependant pas uniquement de la possession de ces deux châteaux. En 1539 déjà, Jean-François de Blonay, seigneur de Maxilly, possédait à Evian une maison forte située au-dessous de l'hôpital, et qui est très nettement marquée avec les deux châteaux, dans un plan de cette ville du XVII^e siècle.

9. La maison forte des Maugny, à Thollon, provenant de Melchior du Nant. Les droits seigneuriaux en dépendaient. L'affranchissement des taillables de ce fief rapporta 7090 livres à François de Blonay, marquis d'Hermance, en 1785.

10. Le marquisat d'Hermance. Cette seigneurie qui avait appartenu primitivement aux Faucigny, passa aux comtes de Savoie, qui construisirent une ville forte, avec château. Cet édifice fut ruiné au XVI^e siècle, et, au XVIII^e, on n'en connaissait plus que l'emplacement. Cependant la seigneurie subsista. La duchesse Yolande de Savoie la remit le 11 février 1475 à Gilberte, vicomtesse de Polignac, femme d'Anselme de Miolans, en échange du fief, juridiction et maison forte d'Oron, à

POSSESSIONS DES BLONAY EN SAVOIE ET TARENNAISE

Vevey. Des Miolans, la baronnie d'Hermance passa à Melchior de Saint-Jeoire, seigneur de Chapelle-Marin, en faveur duquel le duc de Savoie l'érigea en marquisat le 31 juillet 1596. Elle advint ensuite aux Avully, dont une fille la transmit à son époux Victor Scaglia. Hyacinthe, fils de ce dernier, vendit Hermance et Chapelle-Marin au baron François Ferrod de Sacre, gentilhomme valdostain. La mise en possession eut lieu les 23 et 24 décembre 1713, l'acte de vente définitif est du 2 janvier suivant. Le général Louis de Blonay, ancien vice-roi de Sardaigne, acheta ces deux propriétés du baron Antoine Ferrod, fils de François, le 19 décembre 1754, mais il mourut avant d'entrer en possession, et les actes définitifs furent passés le 31 octobre 1755, en faveur de son neveu et héritier Claude-Louis de Blonay, ambassadeur à Madrid. Hermance fut payé 23 654 livres, Chapelle-Marin et ses dépendances, 55 356, au total, 79 010 livres. Le fief d'Hermance comprenait alors une maison au bourg-dessus, soit la tour anciennement de Villard, une place où était le château, des terres et des droits dans les paroisses d'Hermance, Corsier, à Cuvry rière Veigy, et dans les trois villages de Conches dépendant des paroisses de Mésery, Massongy et Douvaine. En 1770-1785, le rachat des droits féodaux rapporta au baron de Blonay 10 370 livres pour Marin et 3 800 seulement pour Hermance, alors que Saint-Paul donnait 24 670 livres et Bernex 15 420. Après la Révolution, le second château d'Hermance passa à des Genevois, les Marcet, les Boissier, les de la Rive.

II. La seigneurie de Chapelle-Marin. Ce domaine appartenait au XV^e siècle aux Compey. Louis de Saint-Jeoire l'acquit en 1499 par mariage. Dès la fin du XVI^e siècle, elle suivit le sort d'Hermance. Elle est considérée comme baronnie dès 1573. Le fief de Marin comprenait en 1755 des droits sur 265 «pieds» de maisons et 1550 poses de terres à Marin, Publier, Larringes, Féterne, Vinzier, Bernex, Vacheresse et Saint-Paul. En outre, une maison à Thonon à la rue Saint-Sébastien, la tour des langues, avec la métralie de la ville et le droit de percevoir des bouchers les langues des bœufs et des vaches, plus l'alpage de la montagne de Bize. On en évaluait la valeur à 200 livres. Le château de Chapelle-Marin paraît être l'œuvre du baron Perrot, complétée par Claude-Louis de Blonay. Le seigneur avait droit de collateur sur la chapelle Saint-Antoine dans l'église de Marin, et celle de Sainte-Anne contiguë à l'église.

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

12. Le fief de Larringe, dont François de Blonay tira 1792 livres de l'affranchissement des taillables. Les Blonay paraissent avoir possédé de tout temps des biens en ce lieu. L'acquisition de Chapelle-Marin leur en procura de plus amples.

13. Le fief d'Allaman. Le 4 juin 1468, le duc Amédée IX de Savoie investit Jacques de Russin, seigneur d'Allaman, au pays de Vaud, de la « maison forte de Lugrin » qu'avaient déjà possédée son père François, ainsi qu'en témoigne un hommage du 22 juin 1447, et même ses aïeux. Cette maison forte était-elle celle que les Blonay possédaient en 1320 et en 1351 ? On pourrait le croire, en voyant qu'au XVII^e siècle, le seigneur d'Allaman possédait un droit de collateur sur la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Lugrin, droit procédé des Blonay. Mais la chose est encore obscure. Un texte de 1575 parle du château et maison forte d'Alleman sous l'église de Lugrin, autrefois appelée maison de Vignier. Il est en tout cas certain que c'est le nom vaudois que les Russin ont transmis à leurs possessions de la côte savoyarde. Louis de Russin le vendit le 17 novembre 1575, avec la maison forte de Maugny à Thollon, à Jacques du Nant, capitaine d'Evian, mais le gendre de Louis, un Suchet de Thonon, usa du droit de retrait, céda Alleman à Michel de Thollon, coseigneur de Brissogne, qui le revendit en 1603 à André Tillier, prévôt du Grand Saint-Bernard. Il passa ensuite aux barons d'Yvoire, et Marc-Antoine Bouvier l'aliéna le 5 novembre 1758 au profit de Claude-Louis de Blonay. Le seigneur d'Alleman avait juridiction et cens autour du château, à Lugrin, Hons, Thollon, Valiège et Maxilly.

14. Le fief de Vessy, paroisse de Veyrier, dans le coude que dessine l'Arve entre Villette et Carouge. François de Blonay, marquis d'Hermance, l'acheta le 23 juillet 1779 de Jacques Meynardier, citoyen de Genève, et des siens, pour le prix de 55 000 livres, plus 14 700 livres pour achat complémentaire des sieurs Chavaz. Le tout comprenait une maison seigneuriale et d'autres, des dépendances, un four, 285 journaux de terres, des droits de juridiction. C'est à Vessy que François testa et mourut en 1780.

15. Le comté de Rossillon. La famille de Rossillon, au pays de Gex, posséda pendant des siècles le château de Saint-Genis dans cette région, et y resta jusqu'au moment où le château brûla, au milieu du

POSSESSIONS DES BLONAY EN SAVOIE ET TARENTEISE

XVI^e siècle. Elle alla alors se fixer à Gaillard, en Genevois, et acquit différents biens dans la région, entre autres la seigneurie des Terreaux près de Villette. Jean-Gabriel de Rossillon acheta plus tard celle de Villette, puis, le 5 décembre 1589, du duc de Savoie, pour 8000 écus d'or, la terre et seigneurie de Gaillard, le château fort excepté. Le 20 juillet 1615, le souverain constitua en « comté de Rossillon » les terres de Gaillard-Saint-Genis, les Terreaux, au profit du maréchal Hieronyme de Rossillon, lequel acquit encore le marquizat de Bernezzo près de Coni en Piémont. Le 10 février 1691, son fils Charles-Aimé testa, se qualifiant comte de Rossillon, baron de Saint-Genis, marquis de Bernex (Piémont), seigneur des Terreaux et de Villette. Il eut pour héritier son fils, Michel-Gabriel-Antoine, lequel mourut évêque de Genève le 23 avril 1734. En vertu du testament de Hieronyme, sa succession revint au petit-fils de sa grand'tante, Joseph-Antoine Asinari, qui vendit le comté de Rossillon, le premier avril 1737 déjà, à Jean-Baptiste Muffat, comte de Saint-Amour; mais il conserva sur la propriété une hypothèque qui provoqua de nombreuses difficultés. Cependant, le comte de Saint-Amour resta en possession, et mourut au Château-Blanc, centre du comté de Rossillon, le 18 janvier 1782.

A sa mort, la baronne de Blonay, née Virieu, et veuve de François, qui possédait déjà le fief de Vessy, situé en face de Château-Blanc, sur la rive gauche de l'Arve, décida de l'acheter. Promesse de vente fut passée le 8 décembre 1784 par Pierre Muffat, fils de Jean, marquis de Chanaz. L'acte définitif fut dressé le 15 mai 1787 en faveur de Philippe de Blonay, fils de François, pour le prix de 345 000 livres, dont 225 000 étaient hypothéquées. A ce moment, le comté de Rossillon comprenait, outre les terres sus indiquées, des droits de juridiction sur les paroisses de Chêne, Thonex, Ambilly, Juvigny et le hameau de Romagny, paroisse d'Annemasse.

En 1589, le château fort de Gaillard n'était plus qu'une ruine. Trente ans après, le marquis Hieronyme s'était servi de ses matériaux pour construire le Château-Blanc près de Villette. Quand le baron de Blonay en fut propriétaire, il consacra, en 1792, la somme considérable de 73 571 livres pour le transformer et l'embellir. Mais survint la Révolution.

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

Château-Blanc était alors aux mains de Philippe de Blonay, dont les biens furent confisqués parce qu'émigré. Il devint, le 9 septembre 1796, propriété du D^r J. Marin, à Genève, et de son frère, avocat, fut acquis en 1815 par le peintre F. Massot, puis en 1832 par Madame Naville-Saladin et par son gendre M. Jules Trembley-Martin, enfin, qui le fit démolir et construisit, non loin de là, le parc de Villette.

Les propriétés en *Tarentaise*.

1. La seigneurie de Bozel. Les Blonay héritèrent des Avise (à côté de la baronnie de ce nom, au val d'Aoste) le château de Centron sur l'Isère, une maison à Moûtiers en Tarentaise, la coseigneurie de Bozel et des biens divers à Chambéry et autres lieux¹⁶¹. Le baron de Blonay vendit à l'archevêque de Tarentaise, Mgr Millet de Challes, tout d'abord la maison de Moûtiers¹⁶² pour en faire un séminaire, puis, le 3 février 1691¹⁶³, la coseigneurie du val de Bozel.

Quant au château de Centron, il resta en mains de Claudine du Tour, veuve de Jacques II, qui l'habitait encore en 1741 et le transmit à sa famille, originaire d'ailleurs de la région.

2. Le fief de Feissons. Claude de Blonay acquit en 1695¹⁶⁴, du duc de Savoie, tout autour de Moûtiers, le fief de Feissons (en face de Brides-les-Bains), avec des biens à Salins, Montagny et la Saulce, et plus à l'ouest le château, aujourd'hui ruiné, de Villarly sur le Doron, avec Saint-Martin de Belleville, enfin des terres à Bellecombe sur l'Isère. Ces biens restèrent aussi à Claudine du Tour.

X. LA BARONNIE D'AVISE AU VAL D'AOSTE

En dehors de la Savoie, mais dans des pays soumis à l'autorité du même souverain, les Blonay acquirent au milieu du XVII^e siècle, la baronnie d'Avise au pays d'Aoste.

La baronnie d'Avise s'étendait, en amont de la ville d'Aoste, au confluent de la Doire baltée et de la Doire de Valgrisanche, sur la route

LA BARONNIE D'AVISE AU VAL D'AOSTE

du Petit-Saint-Bernard. Elle comprenait le château d'Avise, dominant la rive gauche de la Doire baltée, le château de la Motte ou d'Arvier, qui lui faisait face, les maisons fortes de Liverogne et de Rochefort et les villages en dépendant, ainsi que des domaines allant de la Salle près de Morgex à Gresson, aux portes d'Aoste. A la baronnie d'Avise fut uni très anciennement le val Grisanche. Le 5 janvier 1243, le comte Amédée de Savoie investit Guy d'Avise et ses cousins de la possession et de la juridiction de « tout le Valgrisanche, du pont de Liverogne à la barne (baume) de Charopéry, du torrent de Gabreil au col de Vertosan ». Nous ne savons s'il s'agit d'une mise en possession ou d'une confirmation de biens. La position dominante du Valgrisanche était le château de Montmayeur, plus tard Montmeilleur, sur la rive gauche; par la suite s'éleva sur la rive droite le château de Planaval. Le 3 novembre 1332, Pierre d'Avise fait donation du mandement de Liverogne au comte Amédée V et le reçoit de lui en fief, avec droit d'y construire une maison forte. Le 9 avril 1337, le comte investit Pierre et Humbert d'Avise du château de Rochefort, et ces deux personnages reconnaissent tenir de lui l'omnimode juridiction de la seigneurie d'Avise avec les bois noirs, les eaux, etc., sous hommage lige, 48 sols de plaid, la chevauchée et 2 livres de poivre.

La maison d'Avise est très ancienne. Les actes la mentionnent dès le XII^e siècle. Son chef était pair du duché d'Aoste et avait eu, dit-on, le droit de battre monnaie. Plusieurs actes montrent qu'il était d'usage que lorsque le comte, puis le duc de Savoie venait faire un séjour au val d'Aoste, ses vassaux lui fissent remise officielle de leurs châteaux, qu'il leur rendait ensuite par acte solennel. Ces vassaux, Avise et autres, s'étant révoltés en 1313 et ayant chassé le bailli d'Aoste, eurent leurs biens confisqués; mais ils leur furent rendus. Au milieu du XIII^e siècle, la famille d'Avise était déjà divisée en plusieurs rameaux. L'un d'eux portait le plus souvent le nom de Montmeilleur. Ainsi, en 1297, Thibaud, feu Aymon de Montmeilleur, abandonne à son frère Hugonet d'Avise, une part de ses droits à Montmeilleur et à Avise. Le 25 mars 1359, le comte Amédée VI investit Pierre de Montmeilleur, coseigneur d'Avise, d'une part de la seigneurie d'Avise, de la châtellenie de Montmeilleur, en fief noble avec toute juridiction et moyennant paiement de 1500 florins. Le 4 mai suivant, le dit Pierre de Montmeilleur revendit à son cousin Rolet d'Avise la sixième part de la seigneurie d'Avise. En 1396, nous

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

trouvons Antoine de Montmeilleur, coseigneur d'Avise, en conflit avec Antoine d'Avise, fils de Jean, dit l'oncle, et un troisième Antoine d'Avise, dit le neveu. En 1409, la famille est représentée par Antoine de Montmeilleur, Jaquement d'Avise et ses frères, Barthélemy de la « Motte » (d'Arvier) et ses frères, tous coseigneurs d'Avise, et le premier, châtelain de Montmeilleur. C'est en faveur d'un des descendants d'Antoine, Prosper de Montmeilleur, sénateur au Sénat de Savoie, que le duc de Savoie érigea, le 14 octobre 1633, la seigneurie d'Avise en baronnie. Quinze ans plus tard, Prosper mourait, faisant héritière de ses biens sa sœur Marie, épouse de Jacques de Blonay, seigneur de Saint-Paul, Bernex et Maxilly. Les Blonay possédèrent dès lors la baronnie d'Avise jusqu'à la Révolution. Le 26 janvier 1786 encore, le roi de Sardaigne donne sa ratification à l'affranchissement, par Philippe de Blonay, des savetiers d'Arvier et d'Avise.

L'héritage des Avise qui revint aux Blonay ne comprenait pas tout le Valgrisanche. Les Avise en avaient, dès le XV^e siècle, distrait la partie supérieure en faveur des Lostan et une partie du versant droit au profit des La Tour, ensuite de mariage. Il en résulta des difficultés quand, au début du XVIII^e siècle, les Blonay voulurent exploiter le fer de la montagne de l'Arfeuille, au-dessus de Planaval. Le duc de Savoie avait, le 25 février 1507, abergé à Théodule et Louis d'Avise toutes les mines qu'ils pourraient trouver dans le val d'Aoste du pont de Villeneuve du Châtel d'Argent en aval d'Avise au Petit-Saint-Bernard, et des deux côtés de la Doire jusqu'au sommet des montagnes. Cette concession ne prit valeur qu'au XVIII^e siècle. Jacques de Blonay, baron d'Avise, en concéda l'exploitation, le 27 mars 1723, à Jean Antoine d'Avise, marchand d'Aoste, puis, le 3 avril suivant, aux marchands Chescoz et Ferraris, également d'Aoste. Il obtint du roi, le 26 avril 1734, le renouvellement de la concession de 1507. Mais ce fut en vain. Six cents poses de bois furent coupées pour servir à la fonte d'un minerai problématique, mais les Blonay n'en tirèrent pas un sou, simplement des procès et des déboires. Cependant François de Blonay reprit plus tard le projet. Il obtint, le 4 mars 1777, une nouvelle concession royale. Mais il mourut trois ans plus tard, et son fils Philippe ne paraît pas s'être intéressé à ce projet. Puis la Révolution survint qui emporta à peu près tous les biens que les Blonay possédaient dans la baronnie d'Avise.

POSSESSIONS EN BOURGOGNE

Les sujets de la baronnie d'Avise avaient, entre autres, l'obligation de contribuer à la dot de chaque fille de la maison jusqu'à concurrence de 600 florins. Cette obligation fut reconnue par sentence judiciaire du 12 mai 1578, et fut encore réclamée en 1749¹⁶⁵ par le baron de Blonay et d'Avise. Le 4 juillet 1717, Jacques de Blonay abergea, pour un louis d'or annuel à Michel Ferrère, la charge de greffier de la baronnie d'Avise¹⁶⁶.

Les cadets de la famille portèrent les titres de seigneur de Planaval et de seigneur de Montmeilleur.

XI. POSSESSIONS EN BOURGOGNE

En Bourgogne, les Blonay possédèrent :

1. La seigneurie de Joux en Franche-Comté. Jacquete de Joux, femme de Jean de Blonay, coseigneur de Vevey et de Bex, dernière d'une maison connue dès le XI^e siècle, en avait hérité de son frère Henri en 1326¹⁶⁷. Son fils Hugues reconnut, en 1343¹⁶⁸, tenir de Jean de Chalon les châteaux de Joux et de Mirval, le bourg ancien et le bourg neuf de Joux, la prévôté du lac de Danvautier (aujourd'hui Saint-Point), le château d'Usié et leurs dépendances. Hugues n'eut qu'une fille, Jeanne, qui épousa en 1366 Gautier de Vienne et en devint veuve en 1382 sans enfants. Elle vendit la seigneurie de Joux, le 2 avril 1399¹⁶⁹, à l'un des cousins de son mari, Guillaume de Vienne, seigneur de Miribel et de Sainte-Croix, lieutenant général du duc de Bourgogne, pour le prix de 15000 florins d'or et une rente annuelle de 200 livres. Cette vente, effectuée sous réserve de droit de rachat, fut confirmée en 1410, le jour de la Saint-Vincent. En 1413¹⁷⁰, Jeanne de Blonay renonça à son droit de rachat moyennant paiement complémentaire de 5000 florins d'or, et elle mourut deux ans plus tard. Le château de Joux passa dès lors en de nombreuses mains. C'est aujourd'hui une forteresse appartenant à l'Etat français.

2. La seigneurie de Rahon. Cette seigneurie, située dans le duché de Bourgogne, était, en 1340-1356¹⁷¹, la propriété de Henri de Blonay,

LE NOM DE BLONAY ET LES SEIGNEURIES

second fils de Jacquete de Joux. On ne sait rien de l'origine de ses droits (peut-être un mariage), ni de sa descendance. En 1363, la seigneurie de Rahon était aux mains d'un autre gentilhomme, Henri de Longwy¹⁷².

3. Les seigneuries de Montroux et de Laviron. Ces seigneuries étaient possédées, on ne sait à quel titre, par Georges de Blonay, seigneur de Cojonay (Vaud), mort en 1639.

